
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 août 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 août 2023
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Nancy Blanchet et M. St phane C t 

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

M. Jocelyn Pauz 

AUTRES PR SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g n ral
M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Puis, Mme Musau Muele souhaite que l'on d die la minute de silence d'aujourd'hui   Mme Ga lle Fedida, f ministe ayant fait avancer la cause des femmes victimes de violence conjugale, qui nous a quitt s le 9 juillet dernier. Coordinatrice politique de l'Alliance des maisons d'h bergement de deuxi me  tape (Alliance MH2), Mme Fedida a consacr  sa vie   aider les autres, et plus particuli rement les femmes en situation difficile. Elle a notamment document  l'importance de mettre en place des services post-s paration   l' chelle du Qu bec afin de pr venir les f minicides et les infanticides.

La présidente du conseil souligne également le décès de M. Rober Thibault survenu le 11 août dernier et offre ses condoléances à la famille et aux proches du défunt. Le 18 juillet 2002, Roger Thibault et Theo Wouters se marièrent au Palais de justice de Montréal, une première pour un couple de même sexe au Québec et plus largement en Amérique du Nord. En plus d'un demi-siècle de vie commune, le couple a lutté contre les discriminations, les préjugés et l'homophobie en organisant des marches, comme celle de Pointe-Claire en 2001 qui a rassemblé des milliers de personnes. En mai dernier, après 21 ans de mariage, les deux hommes ont été nommés Citoyens d'honneur de la Ville de Montréal.

Enfin, la présidente du conseil souhaite que l'on dédie une minute de silence à l'artiste pluridisciplinaire Raymond Pilon, mieux connu sous le nom de Zilon, qui est décédé le 28 juillet dernier. Figure incontournable du graffiti montréalais, Zilon a pendant 40 ans paré les rues de la métropole de son art unique, et a marqué les esprits lors de performances de peintures en direct. Il a également collaboré à bon nombre d'œuvres musicales, théâtrales et cinématographiques, et il laisse derrière lui une empreinte culturelle forte, ayant même dépassé les frontières du Québec. Exposé lors d'événements d'envergure à Paris, Londres ou encore New-York, Zilon était un véritable pionnier en arts visuels, ainsi qu'un artiste engagé impliqué au sein de la communauté LGBTQ2+. La présidente transmet toutes ses sympathies à la famille et aux proches de l'artiste Zilon, M. Raymond Pilon.

Mme Musau Muele cède ensuite la parole au conseiller Sterling Downey qui se dit peiné du décès de M. Raymond Pilon le considérant comme un ami. Il aimerait que Québec et la Ville de Montréal puissent trouver une façon d'honorer sa mémoire.

La présidente du conseil remercie M. Downey et demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. Elle mentionne les événements suivants :

- 3 au 13 août : Fierté Montréal
- 9 août : Journée internationale des peuples autochtones
- 12 août : Journée internationale de la jeunesse
- 23 août : Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des personnes noires et de son abolition

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'août et leur souhaite un joyeux anniversaire en les nommant :

M. Serge Sasseville, M. Stéphane Côté, Mme Lisa Christensen, Mme Angela Gentile et M. Alan DeSousa.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 11, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Fermeture des médias de Metro Média – Souhaite que l'Administration convie les maires d'arrondissements et les parties prenantes gouvernementales afin de trouver une solution pérenne pour cet enjeu / Reformule sa question

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante	Questionne la consultation publique à venir par la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, et l'idée d'une taxe destinée aux propriétaires de piscines / Quelles sont les autres taxes que l'Administration étudie dans le dossier de la gestion de l'eau?
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que le poste de quartier (PDQ) 46 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans l'arrondissement d'Anjou aura plus d'effectifs policiers? / Combien de fois dans les deux derniers mois est-ce que le PDQ 46 a été fermé?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quel est le plan de l'Administration à court terme pour relancer les chantiers dans le dossier des logements sociaux et abordables? / Expose des statistiques et aimerait des résultats plus probants dans ce dossier
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Centre de traitement des matières organiques (CTMO) – Souhaite avoir un état de la situation concernant le litige commercial entre Véolia et son sous-traitant en lien avec la gestion des CTMO / Aimerait comprendre pourquoi il n'y a pas d'entente concernant la mise en service et l'opérationnalisation des CTMO
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration va adopter un plan d'action concerté avec le milieu pour solutionner les enjeux liés à l'itinérance et à la sécurité dans le Quartier chinois?

À 13 h 42

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante	Reformule sa question
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quel est le plan d'action à court terme pour éviter les inondations à répétition chez certains propriétaires? / Quels sont les grands projets à court terme pour éviter les surverses au fleuve Saint-Laurent lors des épisodes de pluie intense?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que l'Administration peut confirmer que les constables de la Société de transport de Montréal (STM) seront munis de poivre de cayenne cet automne et est-ce qu'il y aura plus d'effectifs du SPVM dans le métro? / Reformule sa question
Mme Vana Nazarian	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce qu'il y avait un plan d'accompagnement pour les grandes chaînes de restauration notamment en lien avec l'entrée en vigueur du Règlement interdisant la distribution de certains articles à usage unique?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 59.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 0777

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 août 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0778

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2023

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2023, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 10 août 2023 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2023

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA23 170161 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Motion - Reconnaissance - Communauté Phillipine

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Ericka Alneus

- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors du conseil municipal du 12 juin 2023 au point 4.01
- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors du conseil municipal du 12 juin 2023 au point 20.17
- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Stephanie Valenzuela concernant sa question lors du conseil municipal du 12 juin 2023 concernant le Quartier chinois

Par Mme Dominique Ollivier

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors du conseil municipal du 12 juin 2023 au point 20.55

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Emilie Thuillier à M. Alan DeSousa concernant sa question lors du conseil municipal du 12 juin 2023 au point 20.44

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Alan DeSousa concernant sa question lors du conseil municipal du 12 juin 2023 au point 80.01 (20.43)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 15 juin 2023

CM23 0779

Dépôt des documents intitulés « Plan d'action de remplacement des entrées d'eau en plomb : Bilan 2021 » et « Entrées d'eau en plomb - Bilan 2022 »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose les documents intitulés « Plan d'action de remplacement des entrées d'eau en plomb : Bilan 2021 » et « Entrées d'eau en plomb - Bilan 2022 », et le conseil en prend acte.

07.02 1237271001

-
- 7.03 Déclaration d'intérêts pécuniaires
(La liste est annexée au procès-verbal).

CM23 0780

Dépôt du Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et de la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2022 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

07.04 1232937001

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM23 0781

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la réfection du centre Roussin (appels d'offres IMM.SP20-05, IMM22-01 et IMM22-08) du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal : Commentaires et recommandations »

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la réfection du centre Roussin (appels d'offres IMM.SP20-05, IMM22-01 et IMM22-08) du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal : Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM23 0782

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 - Rapport et recommandations »

Le conseiller Pierre Lessard-Blais, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2024 - Rapport et recommandations », comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM23 0783

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 - Rapport et recommandations »

Le conseiller Pierre Lessard-Blais, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM23 0784

Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition

Attendu que le 23 août marque la date anniversaire de l'insurrection de 1791, au cours de laquelle des hommes et des femmes mis en esclavage sur la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue ont revendiqué leur liberté;

Attendu que l'UNESCO a initié, en 1998, la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;

Attendu que cette journée constitue à la fois un devoir de mémoire et un appel à lutter contre toutes les formes de servitude, le racisme, les préjugés, les discriminations raciales et les injustices sociales;

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) dans l'espoir d'éradiquer les injustices sociales héritées de la traite des Noirs et de lutter contre le racisme et les discriminations raciales;

Attendu que Montréal s'est engagée à combattre toutes les formes de discrimination en adoptant la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989), la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004), la Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble (2015) et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre (2020);

Attendu qu'à la suite de la réception du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) sur le racisme et les discriminations systémiques, en juin 2020, l'administration a reconnu l'existence du problème et s'est engagée à agir pour le combattre;

Attendu que la Ville de Montréal a mis en place le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, qui a pour mandat d'accélérer la transformation de la Ville pour qu'elle soit plus juste, inclusive et égalitaire;

Attendu que la Ville de Montréal a présenté, en mars 2023, sa reddition de comptes annuelle sur les 12 engagements dévoilés en 2022, qui permettront de renforcer et d'accélérer les transformations systémiques de l'administration municipale;

Attendu que ces engagements visent à établir une administration exempte de racisme et de discriminations systémiques, une sécurité publique exempte de profilage, une équité culturelle, une équité économique et territoriale et une participation citoyenne inclusive;

Attendu que la Ville de Montréal mettra en place, cet automne, un guichet unique qui servira de porte d'entrée pour tout signalement ou plainte en matière de discrimination, de racisme et d'harcèlement et qui accompagnera le personnel avec écoute et empathie tout en assurant le suivi auprès des instances appropriées;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée à ce que les personnes noires soient mieux représentées à la Ville et soient incluses à tous les niveaux de la fonction publique montréalaise, qu'elles soient en sécurité et qu'elles puissent vivre dignement et s'épanouir pleinement dans la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal a déployé la première phase de la stratégie de gestion de talents inclusive, qui a permis d'accompagner une première cohorte de 43 professionnelles et professionnels vers des postes de gestion, dont 67 % sont issus des groupes visés par le programme d'accès à l'égalité en emploi;

Attendu que les policières et les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) reçoivent une formation sur la politique sur les interpellations et des formateurs accompagnent en continu les équipes pour encadrer les pratiques policières et éviter les interpellations non conformes;

Attendu qu'à l'initiative de la centrale 911 du SPVM, une sensibilisation a été offerte à l'ensemble des personnes préposées aux communications d'urgence afin d'analyser les biais discriminatoires qui peuvent être véhiculés dans les appels qu'elles reçoivent et de les outiller face aux enjeux de profilage;

Attendu que la diversité constitue une force vive qui enrichit Montréal à tous points de vue, qu'elle fait partie de son histoire, de son identité et de son développement, et qu'il faut la reconnaître et la chérir.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry,
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin,
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- soit solidaire avec les communautés noires et souligne la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition;
- 2- réitère sa politique de tolérance zéro en matière de racisme et de discrimination et accélère ses efforts en matière de sensibilisation, d'inclusion, et de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques par l'entremise de ses différents programmes, politiques et activités;

- 3- salue la Ligue des Noirs du Québec, qui a fait reconnaître la Commémoration de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition auprès des différents paliers de gouvernement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la mairesse de Montréal souligne l'importance de la date du 23 août pour toute la population montréalaise, et le devoir de se souvenir de ceux et celles qui ont souffert et payé de leur vie le prix de l'esclavagisme.

Mme Plante poursuit en mentionnant notamment que cette date du 23 août suscite une réflexion sur l'engagement envers l'égalité, la tolérance et le respect. Elle ajoute qu'en guise de solidarité envers les communautés noires, le devoir de mémoire est essentiel afin de continuer le combat contre le racisme et les discriminations systémiques, et ce, dans le but que notre ville demeure un milieu de vie ouvert, inclusif et accueillant pour que tous et toutes puissent s'y épanouir pleinement, dignement et en sécurité.

En conclusion, la mairesse de Montréal réaffirme l'engagement de l'Administration à défendre les droits et libertés de toute la population, réitère la solidarité de la Ville de Montréal avec toutes les communautés noires et invite les membres du conseil à adopter la Déclaration pour la Journée internationale du souvenir de la traite transatlantique des Noirs et de son abolition.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Corvil rappelle tout d'abord que l'esclavage figure parmi les périodes les plus sombres de l'humanité, alors que la traite négrière, un commerce triangulaire d'esclaves partant de l'Europe vers l'Afrique et puis vers l'Amérique, a perduré pendant plus de quatre siècles. M. Corvil poursuit et souligne entre autres les innombrables atrocités subies par les populations africaines lors de leur capture et de leur déportation vers l'Amérique, levant le voile sur un génocide inacceptable des Noirs-es, bafouant ainsi les règles les plus élémentaires du respect de la dignité humaine.

Le conseiller Josué Corvil termine en mettant de l'avant l'importance de l'apport des communautés noires à Montréal et en précisant que l'égalité n'est pas une option mais un impératif. Il nous laisse sur ces mots : « Nous ne pouvons rien faire face au passé, nous avons un pouvoir sur le présent et nous pouvons changer l'avenir ».

La présidente du conseil remercie le conseiller Josué Corvil pour son intervention. Elle confirme que tous les membres présents de l'Administration et de l'opposition officielle sont ajoutés comme appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM23 0785

Déclaration pour souligner la rentrée culturelle montréalaise

Attendu que Montréal est une métropole culturelle de calibre mondial, ce qui en fait une destination culturelle des plus réputées;

Attendu que le mois de septembre marque la grande rentrée culturelle montréalaise;

Attendu que la Ville de Montréal élabore actuellement sa nouvelle politique de développement culturel et que celle-ci doit être adoptée en 2024;

Attendu que de nombreuses institutions culturelles ont pignon sur rue à Montréal, dont plusieurs théâtres, salles de spectacles et Maisons de la culture, et qu'elles font rayonner Montréal et renforcent son statut de métropole culturelle;

Attendu que le Théâtre de Quat'sous, l'Espace libre, l'Espace Go, le Prospero, le Théâtre Denise Pelletier et l'Usine C ont annoncé des directions renouvelées au cours des deux dernières années;

Attendu que le Théâtre Jean-Duceppe s'est vu octroyer le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal (CAM) cette année, soulignant sa vision, sa programmation audacieuse et ses initiatives écoresponsables;

Attendu que le Quartier des spectacles offre la plus grande concentration et diversité de lieux de diffusion culturelle en Amérique du Nord et accueille un grand nombre de festivals et d'événements tout au long de l'année;

Attendu que la Place des arts, créée à l'initiative du maire Jean Drapeau et devenue véritable incontournable de la scène montréalaise tant en musique, en théâtre, en arts du cirque qu'en humour, célébrera son 60^e anniversaire cet automne;

Attendu que la Ville de Montréal est déterminée à démocratiser la culture en la rendant accessible à tous les publics et dans tous les quartiers, notamment par le biais des Maisons de la culture, tout en reconnaissant l'importance et la complémentarité des diffuseurs privés, institutionnels et indépendants;

Attendu que le CAM en tournée souligne son 40^e anniversaire cette année et que ce programme favorise la circulation de reprises d'œuvres artistiques sur tout le territoire de l'île de Montréal et permet aux artistes de Montréal d'aller à la rencontre de différents publics, dans leurs milieux de vie;

Attendu que le Théâtre du Rideau Vert, situé sur la rue Saint-Denis, est le premier théâtre professionnel francophone du Canada et qu'il célèbre cette année son 75^e anniversaire;

Attendu que le Théâtre du Nouveau Monde, parmi les institutions culturelles de langue française les plus importantes en Amérique du Nord, doit inaugurer ses espaces agrandis dans les prochains mois;

Attendu que la Ville de Montréal continue d'investir dans des espaces de diffusion, dont le Théâtre de Verdure du parc La Fontaine, qui fête son premier anniversaire après d'importants travaux de rénovation, et que celui-ci favorise la curiosité tout en collaborant avec les diffuseurs existants;

Attendu que les Journées de la culture seront de retour pour une 27^e année, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023, et qu'elles favorisent un plus grand accès de la population aux arts et à la culture.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Ericka Alneus
M. Serge Sasseville

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 75^e anniversaire du Théâtre du Rideau Vert;
- 2- souligne l'apport incontournable des institutions culturelles au rayonnement, au dynamisme et à la vitalité économique et sociale de la métropole;
- 3- invite la population à profiter de la rentrée culturelle et des Journées de la culture pour découvrir les institutions culturelles de la métropole et leur programmation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, la mairesse de Montréal parle de la place que tient Montréal à titre de métropole culturelle de calibre mondial, et croit que l'offre culturelle de la Ville fait le bonheur des touristes qui la visitent en grand nombre, citant un bilan de mi-saison des plus positifs.

Mme Plante fait notamment référence à la démocratisation de la culture afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre, et ce, à travers plusieurs organismes, comme le Conseil des arts, le Partenariat du Quartier des spectacles, indissociable du statut de métropole culturelle de la Ville, sans oublier le Théâtre du Rideau Vert, le Théâtre du Nouveau Monde, le Théâtre de Quat'Sous, l'Espace Go, l'Usine C et le Théâtre de Verdure, ce dernier étant le seul théâtre appartenant à la Ville de Montréal.

En conclusion, la mairesse de Montréal encourage toute la population à participer aux Journées de la culture qui se tiendront du 29 septembre au 1^{er} octobre, met de l'avant la contribution extraordinaire de tous les artistes, et invite les membres du conseil à adopter à l'unanimité cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation. Elle cède la parole à la conseillère Marie Plourde qui fait mention des 75 années d'existence du Théâtre du Rideau Vert. À ce sujet, elle salue la contribution des fondatrices de ce théâtre, Mmes Yvette Brind'Amour et Mercedes Palomino, ainsi que tout son personnel et tous les artistes qui y œuvrent.

La présidente du conseil remercie la conseillère Marie Plourde pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi met l'emphase notamment sur le génie et la vitalité des artistes, des organismes et des personnes travaillant dans le milieu culturel de Montréal qui ont su donner un nouveau souffle à la culture montréalaise après des années difficiles. Elle joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal afin de souligner la longévité et la réussite des institutions culturelles montréalaises.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Serge Sasseville qui, entre autres, cite le travail remarquable des deux directrices du Théâtre du Rideau Vert, Mmes Céline Marcotte et Denise Filiatrault; il demande que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Serge Sasseville pour son intervention et cède la parole à la conseillère Ericka Alneus.

Mme Alneus prend la parole pour réitérer notamment l'engagement de l'Administration envers la communauté culturelle de Montréal que ce soit envers les artisans, les lieux de diffusion, les festivals et autres événements culturels. Elle conclut en invitant les membres du conseil à voter à l'unanimité pour l'adoption de cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et confirme que le nom du conseiller Serge Sasseville sera ajouté à titre d'appuyeur à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 04, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 04,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0786

Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 266 083,43 \$, taxes incluses (contrat : 221 736,19 \$ + contingences : 44 347,24 \$ - Appel d'offres public 22-19640 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Ameublement Focus inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux du lot L1202 « Lot C Mobilier des espaces collaboratifs et des cabines » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 221 736,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 347,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057007
80.01 (20.01)

CM23 0787

Accorder un contrat à Groupe Ameublement Focus inc., pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 136 659,29 \$, taxes incluses (contrat : 113 882,74 \$ + contingences : 22 776,55 \$) - Appel d'offres public 22-19640 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Ameublement Focus inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de mobiliers neufs pour les aires de bureaux du lot L1202 « Lot D Mobilier rembourré » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 113 882,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19640;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 776,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057010
80.01 (20.02)

CM23 0788

Accorder un contrat à Applied Électronique Itée pour la réalisation des travaux du lot L2703 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - Lot 3 Salle du conseil et Salle Peter McGill, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 054 553,20 \$, taxes incluses (contrat : 878 794,33 \$ + contingences : 175 758,87 \$) - Appel d'offres public IMM-15853 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Applied Électronique Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux du lot L2703 « Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - Lot 3 Salle du conseil et Salle Peter-McGill », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 878 794,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15853;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 758,87 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Applied Électronique Limitée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057009
80.01 (20.03)

CM23 0789

Accorder un contrat à Solotech inc. pour la réalisation des travaux du lot L2702 - Fourniture et installation des systèmes audiovisuels lot 2, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 190 307,20 \$, taxes incluses (contrat : 991 922,67 \$ + contingences : 198 384,53 \$) - Appel d'offres public IMM-15854 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Solotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux du lot L2702 « Fourniture et installation des systèmes audiovisuels - lot 2 », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 991 922,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15854;
- 2- d'autoriser une dépense de 198 384,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solotech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057008
80.01 (20.04)

CM23 0790

Approuver une lettre d'intérêt de reconduction de l'utilisation et de partage d'un terrain de forme ovale situé au 9198, avenue du Cirque, Montréal, avec CSI société en nom collectif, représentée par son associée Cirque du Soleil inc. pour la saison estivale 2023, et ce, sans compensation monétaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver une lettre d'intérêt de reconduction de l'utilisation et de partage d'un terrain de forme ovale situé au 9198, avenue du Cirque, Montréal, avec CSI société en nom collectif, représentée par son associée Cirque du Soleil inc. pour la saison estivale 2023 et ce, sans compensation monétaire;
- 2- d'autoriser la signature de la lettre par un fonctionnaire de niveau B du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

1238752002
80.01 (20.05)

À 15 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0791

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024, pour une somme maximale de 112 177,47 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2023 au 14 septembre 2024, pour une somme maximale de 112 177,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opération du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235942007
80.01 (20.06)

CM23 0792

Accorder un contrat à Les Solutions Spacesaver inc., pour l'acquisition et l'installation de rayonnage pour les voûtes des archives, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 100 002,41 \$, taxes incluses (contrat : 916 668,68 \$ + contingences : 183 333,74 \$) - Appel d'offres public 23-19928 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Solutions Spacesaver inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition et l'installation de rayonnage pour les voûtes des archives du lot L1205 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 916 668,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19928;
- 2- d'autoriser une dépense de 183 333,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Solutions Spacesaver inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057013
80.01 (20.07)

CM23 0793

Accorder à Colliers Maîtres de projets inc. un contrat pour les services spécialisés en gestion de déménagement pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 253 864,80 \$, taxes incluses (contrat : 211 554 \$ + contingences : 42 310,80 \$) - Appel d'offres public 23-20027 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Colliers Maîtres de projets inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services spécialisés en gestion de déménagement, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 211 554 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20027;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 310,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Colliers Maîtres de projets inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057015
80.01 (20.08)

CM23 0794

Autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019) majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 \$ à 2 830 205,84 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 37 483,27 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 792 722,57 \$ à 2 830 205,84 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238009008
80.01 (20.09)

CM23 0795

Accorder un soutien financier total maximal de 4 200 000 \$ (soutien financier annuel de 1 050 000 \$) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 4 595 000 \$ (920 000 \$ en 2023, 1 058 000 \$ en 2024, 1 217 000 \$ en 2025 et 1 400 000 \$ en 2026), incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Événements GPCQM, pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Grand Prix Cycliste de Montréal / Approuver un projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien total de 8 795 000 \$ à Événements GPCQM, soit un soutien financier maximal de 4 200 000 \$ pour quatre ans (soutien financier annuel de 1 050 000 \$), et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 4 595 000 \$ (920 000 \$ en 2023, 1 058 000 \$ en 2024, 1 217 000 \$ en 2025 et 1 400 000 \$ en 2026), pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Grand Prix Cycliste de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238475001
80.01 (20.10)

À 15 h 17, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 32, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0796

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Oasis Sauvé de Montréal pour la propriété sise au 655 à 675, rue Sauvé Est, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, connue et désignée comme étant le lot 1 995 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit à partir du 30 novembre 2036 jusqu'au 29 novembre 2053, dont la rente annuelle sera de 15 600 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 410 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Oasis Sauvé de Montréal pour la propriété sise au 655 à 675, rue Sauvé Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, connue et désignée comme étant le lot 1 995 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 781,80 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit à partir du 30 novembre 2036 jusqu'au 29 novembre 2053, dont la rente annuelle sera de 15 600 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 4 410 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229220005
80.01 (20.11)

CM23 0797

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2023 / Approuver la convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239561002
80.01 (20.12)

CM23 0798

Accorder deux contrats à Waste Connections of Canada inc./ Enviro Connexion pour les services de collecte, de transport et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs à chargement avant, et de collecte et transport de matières résiduelles (ordures ménagères et matières organiques) et d'élimination des ordures ménagères provenant de conteneurs semi-enfouis levés par grue (CSE), pour une période de trois ans avec une possibilité d'options de prolongation de deux ans - Dépense totale de 7 586 379,26 \$, taxes incluses (contrats : 966 319,15 \$ + indexations : 258 803,95 \$ + contingences : 361 256,16 \$) - Appel d'offres public #23-19905 (2 soum. conformes)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion, plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de trois ans, deux contrats pour des services de collecte, transport et élimination des matières résiduelles, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19905 :

Fournisseur	Lot	Contrats (\$)
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	3 846 507,02 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 2	3 119 812,13 \$
Total - C&T		6 966 319,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 258 803,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseur	Lot	Indexation
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	143 515,53 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion -	Lot 2	115 288,42 \$
Total - C&T		258 803,95 \$

- 3- d'autoriser une dépense totale de 361 256,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseur	Lot	Contingence (\$)
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 1	199 501,13 \$
Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion	Lot 2	161 755,03 \$
Total - C&T		361 256,16 \$

- 4- de prioriser la dépense dans le cadre du processus budgétaire 2024 et les années subséquentes;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Waste connexions Canada inc. / Enviro Connexion à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237281003
80.01 (20.13)

CM23 0799

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429736 pour une période de 12 mois pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de gestion de projets immobiliers (Lot 2) dans le cadre du contrat accordé à la firme GLT+ (CG20 0394) sans dépense supplémentaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1429736 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2), dans le cadre du contrat accordé à GLT+ (CG20 0394), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+.

Adopté à l'unanimité.

1237443003
80.01 (20.14)

CM23 0800

Conclure une entente-cadre avec Communication J. Poissant Enr. pour l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications sur des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans (Montant estimé de l'entente : 217 206,46 \$, taxes incluses (contrat 188 875,18 \$ + variation des quantités 28 331,28 \$)) - Appel d'offres public 23-19916 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans par laquelle Communication J Poissant enr., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'installation et le démontage d'équipements de radiocommunications sur des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 188 875,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19916;
- 2- d'autoriser une dépenses de 28 331,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237567013
80.01 (20.15)

À 15 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0801

Approuver le projet d'acte de vente en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve, au nord de la rue de Boisbriand et à l'ouest de la rue de Sanguinet, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation du métro, pour la somme des 710 102 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte de vente, en vertu duquel la Ville de Montréal et la Société Canadienne d'hypothèques et de logement cèdent à la Société de transport de Montréal, le lot 6 546 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre la construction d'un nouveau puits de ventilation de son réseau de transport souterrain, pour la somme de 710 102 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1220222004
80.01 (20.16)

CM23 0802

Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 112 800 \$ pour l'année 2023 au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire, pour les années 2024 à 2032, en revenus et en dépenses de 112 800 \$, dans le cadre de la Permission intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada (CG23 0067)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, d'un montant de 112 800 \$ pour l'année 2023, dans le cadre de la Permission intervenue entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada (CG23 0067);
- 2- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire, pour les années 2024 à 2032, en revenus et en dépenses, de 112 800 \$, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances au sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

1226025011
80.01 (20.17)

CM23 0803

Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 2 686 936,11 \$, taxes et contingences incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre des contrats accordés à Placement Potentiel inc. et à Axia Services (CG20 0493) majorant ainsi le montant total de la dépense de 7 904 214,63 \$ à 10 591 150,74 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Placement Potentiel inc. (CG20 0493), pour un montant de 822 811,93 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 541 036,84 \$ à 3 363 848,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Axia Services (CG20 0493), pour un montant de 1 736 174,84 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 363 177,79 \$ à 7 099 352,63 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 41 140,60 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences pour Placement Potentiel inc.;
- 4- d'autoriser une dépense de 86 808,74 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences pour Axia Services;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Placement Potentiel inc. et d'Axia Services;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157006
80.01 (20.18)

CM23 0804

Conclure une entente intermunicipale entre les villes de Montréal et de Pointe-Claire pour les travaux de construction et de remplacement de conduites et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard St-Jean dans la ville de Pointe-Claire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal et de Pointe-Claire afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de construction et de remplacement de conduites et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard St-Jean dans la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

1236274001
80.01 (20.19)

CM23 0805

Exercer l'option de la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 3 284 877,88 \$, taxes et contingences incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc.(CG20 0435) majorant ainsi le montant total de la dépense de 9 661 405,52 \$ à 12 946 283,40 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 3 128 455,12 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0435) majorant ainsi le montant total du contrat de 9 661 405,52 \$ à 12 789 860,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 156 422,76 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157005
80.01 (20.20)

À 15 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0806

Approuver des modifications au projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle, financé par Recyc-Québec (CG22 0684), afin de réaliser deux mesures sur quatre prévues au projet à l'écocentre Saint-Laurent au lieu de l'écocentre LaSalle, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver des modifications au projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle, financé par Recyc-Québec (CG22 0684), afin de réaliser deux mesures sur quatre prévues au projet à l'écocentre Saint-Laurent au lieu de l'écocentre LaSalle, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

1239206002
80.01 (20.21)

CM23 0807

Accorder un soutien financier de 74 500 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la prolongation du projet « Paniers solidaires » pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 74 500 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » pour la prolongation de ce projet du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233220004
80.01 (20.22)

CM23 0808

Accorder un contrat à Hudson Six Construction inc. pour la réalisation des travaux de Mise à niveau du réservoir Côte-des-Neiges et construction d'une nouvelle station de pompage « Lot 1 - Travaux prioritaires à la station Côte-des-Neiges » - Dépense totale de 1 711 250 \$, taxes incluses (contrat : 1 369 000 \$ + contingences : 273 800 \$ + incidences : 68 450 \$) - Appel d'offres public 10419 (2 soum. conformes)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Hudson Six Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de Mise à niveau du réservoir Côte-des-Neiges et construction d'une nouvelle station de pompage « Lot 1 - Travaux prioritaires à la station Côte-des-Neiges », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 369 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10419;
- 2- d'autoriser une dépense de 273 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 68 450 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239836002
80.01 (20.23)

CM23 0809

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e avenue de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 4 086 446,30 \$, taxes incluses (contrat : 3 284 297,77 \$ + contingences : 328 429,78 \$ + incidences : 473 718,75 \$) - Appel d'offres public 451710 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e Avenue, de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 284 297,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 451710;
- 2- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cojalac inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231033
80.01 (20.24)

CM23 0810

Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, dans le cadre des contrats accordés à Alithya Services-Conseils inc. (Lot 1 - Montant estimé : 779 472 \$, taxes incluses et Lot 2 - Montant estimé : 779 472 \$, taxes incluses (CE22 2008), majorant ainsi les montants totaux du lot 1 de 393 214,50 \$ à 1 172 686,50 \$, taxes incluses et du lot 2 de 349 524 \$ à 1 128 996 \$, taxes incluses, et à Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (Lot 3 - Montant estimé : 966 204 \$, taxes incluses (CG22 0760), majorant ainsi le montant total du lot 3 de 401 952,60 \$ à 1 368 156,60 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois des ententes-cadre pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement (GdC), selon les besoins des unités de la Ville, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Alithya Services-conseils inc. (CE22 2008) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (CG22 0760), pour les sommes additionnelles maximales indiquées ci-dessous :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 1	779 472 \$
ALITHYA SERVICES- CONSEILS INC.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 2	779 472 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI Inc.	Services professionnels en gestion du changement - Lot 3	966 204 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1238751001
80.01 (20.25)

À 15 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0811

Accorder un contrat d'achat de gré à gré à Peraton International LLC, pour la fourniture de nouvelles interfaces du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin qu'elle soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 Prochaine Génération, pour la somme maximale de 995 984,18 \$ CA, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Peraton International LLC, pour la fourniture de nouvelles interfaces du système de répartition assistée par ordinateur (RAO) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) afin qu'elle soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 Prochaine Génération, pour la somme maximale de 995 984,18 \$ CA, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1232881001
80.01 (20.26)

CM23 0812

Accorder un contrat à Toromont CAT (Industries Toromont Itée), pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus à motorisation hybride - Dépense totale de 1 820 740,42 \$, taxes incluses (contrat : 1 517 283,68 \$ + contingences : 303 456,74 \$) - Appel d'offres public 23-19926 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Toromont CAT (Industries Toromont ltee), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une chargeuse articulée sur pneus à motorisation hybride, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 517 283,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19926;
- 2- d'autoriser une dépense de 303 456,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Industries Toromont ltee);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567017
80.01 (20.27)

CM23 0813

Accorder des contrats à Tecksol DGE inc. pour deux lots, pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation, et air climatisé) pour 41 bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 34 mois, soit du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 579 330,23 \$, taxes incluses (contrats : 2 982 775,19 \$ + contingences : 596 555,04 \$) - Appel d'offres public 23-19958 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Tecksol DGE inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 34 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19958;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Tecksol DGE inc.	LOT #1C	1 180 945,37 \$
Tecksol DGE inc.	LOT #2C	1 801 829,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 596 555,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tecksol DGE inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157011
80.01 (20.28)

CM23 0814

Exercer l'option de renouvellement de 24 mois de l'entente-cadre et autoriser une dépense additionnelle de 557 009,56 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner, le Lot 1, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville (CG19 0106) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 392 523,90 \$ à 1 949 533,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 557 009,56 \$, taxes incluses, pour la fourniture de pièces authentiques de marques Freightliner pour le lot 1, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville (CG19 0106) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 392 523,90 \$ à 1 949 533,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237428002
80.01 (20.29)

CM23 0815

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 20 986 632,47 \$, taxes incluses (Contrat : 18 195 915,96 \$ + contingences : 1 715 880,22 \$ + incidences : 1 074 836,29 \$) - Appel d'offres public 10394 - (6 soum.) / Autoriser une dépense de 5 736 837,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat qui sont remboursables, par la Ville de Pointe-Claire en vertu d'une entente bipartite conclue avec la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de construction et de remplacement de conduites d'eau, d'égout et les travaux de réfection de chaussée et de trottoirs sur l'avenue Lakeside, entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac, ainsi que sur le chemin du Bord-du-Lac, entre l'avenue Lakeside et l'avenue Lakeview et finalement sur l'avenue Lakeview, entre le chemin de Bord-du-Lac jusqu'à l'intersection du boulevard Saint-Jean dans la Ville de Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 195 915,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10394;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 715 880,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 074 836,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236274002
80.01 (20.30)

À 15 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0816

Signer le projet de prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (avenant), par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 11 M\$, majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG23 0200) à 56 574 160 \$, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$).

Adopté à l'unanimité.

1233220002
80.01 (20.31)

CM23 0817

Accorder un contrat à Signalisation Express inc. pour services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2023 et 2024 - Dépense totale maximum 145 840,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres 23-19924 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Signalisation Express inc. pour des services de location et de manutention de barricades, de signalisation, de plans de détour pour des événements métropolitains pour les années 2023 et 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 145 840,04 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres public 23-19924;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237883016
80.01 (20.32)

CM23 0818

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 83,2 mètres carrés, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 1 163 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Brabant-Marineau, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, d'une superficie de 83,2 mètres carrés, pour l'aménagement d'une bretelle et l'implantation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa;
- 2- d'autoriser une dépense de 135 000 \$, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;
- 3- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235840003
80.01 (20.33)

CM23 0819

Accorder des contrats pour sept lots à Les Portes JPR inc. pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour les bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 24 mois pour les lots 1 et 2, et pour une période de 28 mois pour les lots 3, 4, 5, 6, et 7 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 949 589,85 \$, taxes incluses (contrats : 2 564 860,74 \$ + contingences : 384 729,11 \$) - Appel d'offres public 23-19963 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Les Portes JPR inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, les contrats pour des services d'entretien préventif et correctif de portes de garage industrielles pour les bâtiments de la Ville de Montréal, et ce, pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 pour les lots 1 et 2, et pour une période de 28 mois, soit du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2025 pour les lots 3, 4, 5, 6 et 7, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19963;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Les Portes JPR inc.	1	421 201,71 \$
Les Portes JPR inc.	2	379 004,28 \$
Les Portes JPR inc.	3	408 420,86 \$
Les Portes JPR inc.	4	386 956,12 \$
Les Portes JPR inc.	5	415 729,82 \$
Les Portes JPR inc.	6	360 162,87 \$
Les Portes JPR inc.	7	193 385,08 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 384 729,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Portes JPR inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157012
80.01 (20.34)

CM23 0820

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 268 901,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2, effectués par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2022 / Approuver le projet d'addenda no. 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 902 696,00 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 268 901,22 \$, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1 ainsi qu'à l'Addenda no. 2, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2022 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu des résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491;
- 2- d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolutions CG20 0694, CG21 0478 et CG22 0491, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 633 794,78 \$ à 4 902 696 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230029005
80.01 (20.35)

À 16 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0821

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en place de leur événement numérique, MTL Connecte, du 10 au 13 octobre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 65 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte qui se tiendra du 10 au 13 octobre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238973002
80.01 (20.36)

CM23 0822

Accorder un soutien financier total maximal de 285 000 \$ (65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024, 75 000 \$ en 2025 et en 2026) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 7 614 150 \$ (1 524 850 \$ en 2023, 1 753 578 \$ en 2024, 2 016 615 \$ en 2025 et 2 319 107 \$ en 2026), incluant toutes les taxes applicables, à l'organisme à but non lucratif Courons Montréal, pour la réalisation des éditions 2023 à 2026 du Marathon de Montréal / Approuver un projet de convention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier total maximal de 285 000 \$ (65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024, 75 000 \$ en 2025 et en 2026) et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 7 614 150 \$ (1 524 850 \$ en 2023, 1 753 578 \$ en 2024, 2 016 615 \$ en 2025 et 2 319 107 \$ en 2026) pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026 à Courons Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238475002
80.01 (20.37)

CM23 0823

Exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 3 810 747,39 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneurs pour cinq écocentres (Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel) dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432 et CG22 0457) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 927 654,36 \$ à 16 738 401,75 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la seconde prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 810 747,39 \$, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières résiduelles par conteneur pour cinq écocentres (Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel) dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432 et CG22 0457) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 927 654,36 \$ à 16 738 401,75 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239634002
80.01 (20.38)

CM23 0824

Accorder un contrat à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretiens au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement - Dépense totale de 230 715,60 \$, taxes non applicables (contrat : 192 263 \$ + contingences : 19 226,30 \$ + variation de quantités : 19 226,30 \$) - Contrat conclu de gré à gré avec un organisme à but non lucratif (OBNL)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Nature-Action Québec inc. pour des services techniques de travaux manuels de lutte aux nerpruns en milieu forestier et entretien, au parc-nature de la Pointe-aux-Prairies, pour une période de 40 mois, soit de septembre 2023 à décembre 2026 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 192 263 \$, taxes non applicables, conformément aux documents de demande de prix 23-1604168 à un OBNL;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 226,30 \$, taxes non applicables, à titre de budget de variation de quantité;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 226,30 \$, taxes non applicables, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237675001
80.01 (20.39)

CM23 0825

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, du 22 au 25 août 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à Mutek pour la mise en œuvre du volet professionnel de leur événement, Mutek Forum, qui se tiendra du 22 au 25 août 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238973004
80.01 (20.40)

À 16 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0826

Accorder un contrat à Cision Canada inc. pour la fourniture d'un service de surveillance médias et revue de presse pour Espace pour la vie, pour une période de cinq ans - Dépense totale : 345 269,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19952 (2 soum. - 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Cision Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance médias et revue de presse pour Espace pour la vie, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 345 269,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19952;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236756002
80.01 (20.41)

CM23 0827

Conclure une entente-cadre avec Air liquide Canada pour une période de 36 mois et prévoyant une option de prolongation de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, concernant deux lots pour l'achat de gaz communs et spécialisés de laboratoire (Montant estimé de l'entente : 307 568,55 \$, taxes incluses (Entente-cadre : 290 159,01 \$ + estimée indexation : 17 409,54 \$) - Appel d'offres public 23-19968 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, prévoyant une option de prolongation de 24 mois, par laquelle Air liquide Canada, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de gaz de laboratoire pour une somme maximale totale de 290 159,01 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19968

Numéro du lot	Description	Montant total (taxes incluses)
Lot 1	Montant total pour les gaz communs, conformément aux documents du présent appel d'offres	211 994,87 \$
Lot 2	Montant total pour les gaz spécialisés, conformément aux documents du présent appel d'offres	78 164,14 \$
Grand total pour 36 mois (taxes incluses)		290 159,01 \$

2- d'ajouter une indexation de 6 % basée sur une estimation de l'indice annuelle des prix à la consommation (IPC) pour une somme totale de 17 409,54 \$;

3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1231025002
80.01 (20.42)

CM23 0828

Approuver les annexes de la convention de bail (CG23 0166), par laquelle la Ville de Montréal loue de Gestion Immobilière SETL inc., pour une période de cinq ans, le terrain connu comme étant une partie du lot 4 683 647 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les annexes dûment paraphées par Gestion Immobilière SETL inc., lesquelles n'étaient pas jointes à la convention de bail préalablement approuvée par les instances en vertu de la résolution CG23 0166.

Adopté à l'unanimité.

1228042004
80.01 (20.43)

CM23 0829

Accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc. pour la fourniture de licences permettant l'extension des services existants du centre d'appels de la plateforme du Centre de Contact Client de la Ville pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 894 024,90 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Rogers Communications Canada inc., pour la fourniture de licences permettant la continuité des services existants du centre d'appels de la plateforme du Centre de Contact Client de la Ville de Montréal pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 894 024,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239351004
80.01 (20.44)

CM23 0830

Approuver le projet d'avenant no. 1 modifiant certaines conditions et modalités de l'entente 1983-1 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu du programme des eaux usées Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'avenant no. 1 - Modification de certaines conditions et modalités de l'entente 1983-1 entre le gouvernement du Québec et la Communauté urbaine de Montréal en vertu du programme des eaux usées Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à signer l'avenant pourvu qu'il soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'avenant joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1234164001
80.01 (20.45)

À 16 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0831

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, pour un montant maximum de 518 813,19 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré, à Gartner Canada Co. via l'entente disponible du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour une période d'un an, du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, pour une somme maximale de 518 813,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de contrat de services à cet effet;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1233724002
80.01 (20.46)

CM23 0832

Conclure une entente-cadre avec COFOMO inc. pour la prestation de services pour coordonnateurs de projets informatiques, pour une période de 30 mois, soit du 24 août 2023 au 23 février 2026, pour une somme maximale de 8 327 409,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19945 - (2 soum. conformes.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle COFOMO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services pour coordonnateurs de projets informatiques, pour une somme maximale de 8 327 409,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19945;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de COFOMO inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1233724001
80.01 (20.47)

CM23 0833

Accorder à TKNL inc. un contrat de services professionnels pour la conception et la réalisation de l'expérience interactive et immersive LimnoNautes à la Biosphère - Dépense totale: 739 984,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19962 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à TKNL inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception et la réalisation de l'expérience interactive et immersive « LimnoNautes » à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 739 984,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19962;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de TKNL inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239433005
80.01 (20.48)

CM23 0834

Approuver l'entente de collaboration entre le Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal concernant la conception et la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un mur antibruit de même que la prestation de services dans le cadre du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil - Réfection / Approuver l'Avenant no 1 de l'entente sur la construction d'écrans antibruit en bordure de l'autoroute 25 nord à Montréal, entre la rue Notre-Dame et la limite nord de la ville de Montréal et l'aménagement d'un lien routier dans l'axe de l'avenue Souigny, de l'autoroute 25 à la rue Dickson / Autoriser une dépense globale de 4 146 026 \$, taxes incluses, pour la conception - construction du mur antibruit, de la piste multifonctionnelle et d'ouvrages municipaux / Accepter un remboursement maximal d'un montant de 5 500 000 \$, avant taxes, du MTMD, pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine / Autoriser jusqu'en 2025 un budget de fonctionnement additionnel non récurrent de revenus et dépenses pour un maximum de 5 500 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente de collaboration entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) et la Ville de Montréal concernant la conception et la construction d'une piste multifonctionnelle et d'un mur antibruit de même que la prestation de services dans le cadre du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil – Réfection;
- 2- d'approuver l'Avenant no. 1 à l'entente sur la construction d'écrans antibruit en bordure de l'autoroute 25 nord à Montréal, entre la rue Notre-Dame et la limite nord de la Ville de Montréal et l'aménagement d'un lien routier dans l'axe de l'avenue Souigny, de l'autoroute 25 à la rue Dickson (entente no. 1.3.0-167);

- 3- d'approuver une permission de voirie entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec et la Ville de Montréal permettant le maintien, l'entretien, les réparations et l'exploitation de la piste multifonctionnelle situé dans un immeuble constitué d'une partie du lot 1 508 539 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, reliant la rue Notre-Dame Est à la Curatteau;
- 4- d'autoriser une dépense globale de 4 146 026 \$, taxes incluses, pour la conception /construction du mur antibruit, de la piste multifonctionnelle et d'ouvrages municipaux;
- 5- d'accepter un remboursement maximal d'un montant de 5 500 000 \$, avant taxes, du MTMD, pour la prestation de services professionnels des ressources de la Ville de Montréal contribuant au projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine;
- 6- d'autoriser jusqu'en 2025 un budget de fonctionnement additionnel non récurrent de revenus et dépenses pour un maximum de 5 500 000 \$;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235843001
80.01 (20.49)

CM23 0835

Autoriser une dépense additionnelle de 264 254,63 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour palier à la variation de prix de 21 véhicules (lot 1) pour le Service sécurité incendie de Montréal (CG21 0481), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 321 273,15 \$ à 1 585 527,78 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 264 254,63 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour palier à la variation de prix de 21 véhicules pour le Service Sécurité incendie de Montréal (CG21 0481) lot 1, majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de ces véhicules de 1 321 273,15 \$ à 1 585 527,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237567015
80.01 (20.50)

À 16 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0836**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, d'une durée de 76 mois, avec FNX-Innov inc. : Contrat 1 : Dépense totale de 10 924 768,66 \$, taxes incluses, CIMA+ S.E.N.C. ; Contrat 2 : Dépense totale de 8 869 388,56 \$, taxes incluses, Les Services EXP inc. ; Contrat 3 : Dépense totale de 7 152 939,66 \$, taxes incluses, avec une option de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19903 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 76 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19903;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	9 495 670,28 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	7 709 159,98 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	6 217 244,38 \$
TOTAL	23 422 074,64 \$

- 3- d'autoriser une dépense à titre de budget de déboursés, comme suit ;

<u>Firmes</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	474 783,51 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	385 458 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	310 862,22 \$
TOTAL	1 171 103,73 \$

- 4- d'autoriser une dépense à titre de budget dédié à l'indexation des taux horaires, comme suit ;

<u>Firmes</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Contrat #1: FNX-INNOV inc.	954 314,86 \$
Contrat #2: CIMA+ S.E.N.C.	774 770,58 \$
Contrat #3: Les Services EXP inc.	624 833,06 \$
TOTAL	2 353 918,50 \$

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc., CIMA+ S.E.N.C. et Les Services EXP inc.;
- 6- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour une prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 76 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 7- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237231062
80.01 (20.51)

CM23 0837

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels pour une dépense totale de 29 620 172,23 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois avec Les Services EXP inc. (contrat 1 : 11 671 930,87 \$), FNX-INNOV inc. (contrat 2 : 9 894 989,95 \$) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat 3 : 8 053 251,41 \$), pour la gestion et la surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales sur le territoire de la Ville de Montréal, avec l'option de deux prolongations de 12 mois chacune et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19893(4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, avec les firmes ci-après désignées, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en gestion et surveillance des travaux de réfection d'infrastructures municipales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19893;

Contrats	Firmes	Montant (taxes incluses)
Contrat #1	Les Services EXP inc.	11 671 930,87 \$
Contrat #2	FNX-INNOV inc.	9 894 989,95 \$
Contrat #3	CIMA + S.E.N.C.	8 053 251,41 \$
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc., FNX-INNOV inc. et CIMA+ S.E.N.C.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237231054
80.01 (20.52)

CM23 0838

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 32 776 654,38 \$, taxes incluses (contrat: 26 966 035,29 \$ + contingences : 4 044 905,29 \$ + incidences : 1 765 713,79 \$) - Appel d'offres public 10418 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau principale de 900 mm dans le boulevard de Pierrefonds, entre la rue Sainte-Anne et la rue Saint-Jean, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, aux prix de sa soumission, soit pour une sommes maximale de 26 966 035,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10418;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 044 905,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 765 713,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237631001
80.01 (20.53)

CM23 0839**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc. pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de réfection, de mise aux normes, de restauration et de construction de bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 4 607 142,19 \$, taxes incluses (contrat : 3 839 285,16 \$ + contingences : 767 857,03 \$) - Appel d'offres public 23-19921 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec l'équipe formée de Riopel Dion St-Martin inc. et GBI Experts-Conseils inc., seul soumissionnaire conforme en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq ans, avec une option de renouvellement de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture, ingénierie pour divers projets de maintien d'actif, rénovation, mise aux normes et restauration patrimoniale de divers bâtiments de la Direction de gestion des projets immobiliers (DGPI), pour une somme maximale de 3 839 285,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19921;
- 3- d'autoriser une dépense de 767 857,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Riopel Dion St-Martin inc. et de GBI Experts-Conseils inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1236793002
80.01 (20.54)

CM23 0840**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des réservoirs d'hypochlorite de sodium et autres travaux à l'usine Charles-J-Des Bailleurs - Dépense totale de 6 287 982,76 \$, taxes incluses (contrat : 5 239 985,63 \$ + contingences : 785 997,84 \$ + incidences : 261 999,28 \$) - Appel d'offres public 10410 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des réservoirs d'hypochlorite de sodium et autres travaux à l'usine Charles-J-Des Bailleurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 239 985,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10410;
- 3- d'autoriser une dépense de 785 997,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 261 999,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239836001
80.01 (20.55)

À 16 h 50, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui propose de reporter l'étude du point 80.01 (20.56) à une phase ultérieure du conseil.

La proposition est agréée.

CM23 0841

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont Ouest, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 256 214,72 \$, taxes incluses (contrat : 18 165 301,28 \$ + contingences : 2 115 738,23 \$ + incidences : 1 975 175,21 \$) - Appel d'offres public 434710 (7 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente: 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$)

Le conseiller Alex Norris déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 165 301,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434710;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 115 738,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 975 175,21 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente : 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses à Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$);
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237231044
80.01 (20.57)

À 16 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.58) à 80.01 (20.62) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0842

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec TELECON inc. pour la fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications, pour une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 23-19959 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par laquelle TELECON inc., s'engage à fournir à la Ville, des matériaux et des services de câblage en télécommunications, pour une somme maximale de 4 282 949,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-19959;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239660001
80.01 (20.58)

CM23 0843

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Toromont Cat Québec / Industries Toromont Itée, pour la location de niveleuses articulées, sans opérateurs, avec entretien et accessoires (lots 1, 2, 3, et 4), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 24 726 473,80 \$, taxes incluses (contrat : 20 605 394,83 \$ + contingences : 4 121 078,97 \$) - Appel d'offres public 23-19972 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour une période de cinq ans sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19972;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige latérale	9 905 133,80 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 2 - Niveleuse avec chasse-neige latérale	8 620 288,18 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige latérale avec option 6X6	1 425 727,55 \$
Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Itée	Lot # 4 - Niveleuse avec chasse-neige latérale pour le Centre de la formation	654 245,30 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 4 121 078,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat Québec, divisions d'industries Toromont Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230344006
80.01 (20.59)

CM23 0844

Exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois, pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal et autoriser une dépense additionnelle de 513 062,70 \$, taxes, variation de prix et contingences incluses, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Techno-Feu inc. et Thibault et Associés (CG21 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 006 005,27 \$ à 1 519 067,96 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement des ententes-cadres de 12 mois pour la fourniture de services d'inspection, d'entretien préventif et de réparation de camions d'incendie de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de variation de prix et de contingences, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Techno-Feu inc. et Thibault et Associés (CG21 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 006 005,27 \$ à 1 519 067,96 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 46 642,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 466 420,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de prix;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230344004
80.01 (20.60)

CM23 0845

Accorder un contrat à Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout collecteur et secondaire, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, des feux de circulation et pour des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), dans les rues William, Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 20 257 853,41 \$, taxes incluses (contrat : 14 998 488,75 \$ + contingences : 2 249 773,31 \$ + incidences : 3 009 591,34 \$) - Appel d'offres public 441710 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout collecteur et secondaire, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, des feux de circulation et pour des travaux sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans les rues William, Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 998 488,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441710;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 249 773,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 009 591,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Demix Construction, une division du groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231048
80.01 (20.61)

CM23 0846

Accorder un contrat à Équipement SMS, pour l'acquisition de trois béliers ayant une puissance minimale nette de 150 HP - Dépense totale de 1 721 822,49 \$, taxes incluses (contrat : 1 639 830,94 \$ + contingences : 81 991,55 \$) - Appel d'offres public 23-19929 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Équipement SMS, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de trois béliers ayant une puissance minimale nette de 150 HP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 721 822,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19929;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Équipement SMS	Lot 1	1 093 987,13 \$
Équipement SMS	Lot 2	545 843,81\$

- 2- d'autoriser une dépense de 81 991,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Équipement SMS;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230344005
80.01 (20.62)

À 16 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.63) à 80.01 (20.67) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0847

Accorder un contrat à Sectus Technologies inc. pour l'acquisition, l'installation et la calibration de systèmes de détection de sécurité dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 171 772,65 \$, taxes incluses (contrat : 143 143,88 \$ + contingences : 28 628,78 \$) - Appel d'offres public 23-20008 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Sectus Technologies inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition, l'installation et la calibration de systèmes de détection de sécurité du lot L2706 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 143 143,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20008;

- 2- d'autoriser une dépense de 28 628,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057014
80.01 (20.63)

CM23 0848

Accorder un contrat à 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions) pour la réalisation des travaux de construction du lot L2704 - Réseau de câblage structuré, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 509 930,90 \$, taxes incluses (contrat : 1 258 275,75 \$ + contingences : 251 655,15 \$ - Appel d'offres public IMM-15878 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L2704 « Réseaux de câblage structuré », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 258 275,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15878;
- 2- d'autoriser une dépense de 251 655,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9123-4823 Québec inc. (Xsolutions);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239057011
80.01 (20.64)

CM23 0849

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de 3179362 Canada inc., un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal, pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, et ce pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2028, moyennant un loyer total de 104 052,38 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de 3179362 Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, un espace locatif sur le toit de l'immeuble situé au 6600, route Transcanadienne, à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 104 052,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236025011
80.01 (20.65)

CM23 0850

Autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement, en application de l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 6 407 975 \$ destinée à des projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logement / Déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logement

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente bipartite entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements, en application de (i) l'entente relative à l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL-2), conclue le 31 mars 2022 entre la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal et (ii) d'une entente tripartite avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et les organismes qui réalisent ces projets;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 6 407 975 \$;
- 3- de déléguer à la directrice du Service de l'habitation le pouvoir d'affecter des sommes de la subvention attendue à des projets de l'Initiative pour la création rapide de logements;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239531004
80.01 (20.66)

CM23 0851

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et Nouvelle-Étape, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 170 612 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et Nouvelle-Étape, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 170 612 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1239531005
80.01 (20.67)

À 16 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.68) à 80.01 (20.72) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0852

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et Les Colocs de l'Ouest, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 298 413 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et Les Colocs de l'Ouest, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 298 413 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1239531006
80.01 (20.68)

CM23 0853

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et Maison l'Exode inc., relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 549 000 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal (Ville) et La Maison l'Exode inc., relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 549 000 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1239531007
80.01 (20.69)

CM23 0854

Approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'organisme Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logement (ICRL-2), visant à accorder une aide financière additionnelle de 667 085 \$ pour la réalisation de leur projet, laquelle provient de l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec et prévoyant des sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre du volet 1 de ICRL-2, et ce, conditionnellement à ce que cette dernière entente soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Ville de Montréal et Mission Old Brewery, relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du Volet 1 « Projets » de la deuxième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), visant à accorder une aide financière additionnelle de 667 085 \$ pour la réalisation de leur projet, conditionnellement à ce que l'entente entre la Ville et la SHQ prévoyant le versement de sommes additionnelles pour les projets réalisés dans le cadre de la deuxième phase du Volet 1 de ICRL soit ratifiée par le conseil d'agglomération de la Ville (1239531004);
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'entente tripartite au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1239531008
80.01 (20.70)

CM23 0855

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est, en 2023, pour l'organisation d'un concours en entrepreneuriat visant le secteur de la rue Sainte-Catherine Est et pour le versement de bourses aux lauréats dans le cadre du programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à PME MTL Centre-Est, en 2023, pour l'organisation d'un concours en entrepreneuriat visant le secteur de la rue Sainte-Catherine Est et pour le versement de bourses aux lauréats dans le cadre du programme Artère en transformation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237797004
80.01 (20.71)

CM23 0856

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à la grappe industrielle canadienne de l'intelligence artificielle, Scale AI, en lien avec l'organisation de la première édition de l'événement économique ALL IN qui aura lieu au Palais des congrès de Montréal les 27 et 28 septembre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 100 000 \$ à Scale AI, dans le cadre de l'organisation de la première édition de l'événement All In AI qui se tiendra le 27 et 28 septembre 2023 au Palais des congrès de Montréal;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1231084001
80.01 (20.72)

À 16 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.73) et 80.01 (20.74) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0857

Accorder un soutien financier maximal de 95 113 \$ à la Corporation de l'école Polytechnique Montréal, pour un projet de développement de méthodologies et d'outils interactifs et paramétrables pour l'Accessibilité aux destinations qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 95 113 \$ à Corporation de l'école Polytechnique Montréal, pour le projet de développement de méthodologies et d'outils interactifs et paramétrables pour l'Accessibilité aux destinations qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229472004
80.01 (20.73)

CM23 0858

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville de Montréal, sur 21 lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Trefflé-Berthiaume, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur 21 lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Trefflé-Berthiaume, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, connus et désignés comme étant les lots 4 881 967, 4 881 968, 4 881 974, 4 881 980, 4 881 981, 4 881 984, 4 881 985, 4 881 986, 4 881 987, 4 728 354, 4 728 355, 4 728 356, 4 728 357, 4 728 358, 4 728 359, 4 728 362, 4 728 363, 4 728 377, 4 728 378, 4 728 381 et 4 728 382, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1234386003
80.01 (20.74)

À 17 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0859

Adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île (SIPI)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'île.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229575001
80.01 (30.01)

CM23 0860

Autoriser une requête en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires de l'Agence de mobilité durable et mandater le directeur général de la Ville pour transmettre au gouvernement du Québec tous les documents requis pour y donner suite

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande auprès de la ministre des Affaires municipales en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier les lettres patentes de l'Agence de mobilité durable;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour transmettre tous les documents requis pour donner suite à la requête du conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1238373005
80.01 (30.02)

CM23 0861

Autoriser la signature d'une entente financière dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) pour le projet de Remplacement des dégrilleurs, des convoyeurs à résidus et des presses rotatives de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Protocole d'entente – Programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention maximale de 45 237 600 \$ pour le projet de Remplacement des dégrilleurs, des convoyeurs à résidus et des presses rotatives de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
- 2- d'autoriser la mairesse de la Ville de Montréal, Mme Valérie Plante, à signer la convention de subvention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1239569001
80.01 (30.03)

CM23 0862

Consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, approuvés par le conseil d'agglomération, résultant de la transaction d'achat des actions par Artelia Canada inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, résultant de la transaction d'achat des actions de l'actionnaire unique de FNX-INNOV inc. par Artelia Canada inc., conformément aux documents contractuels suivants :

Numéros d'appel d'offres / contrats	Objet	Numéros de résolution CG
18-17168	Conclure trois ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes: Axor experts-conseils inc. (contrat no.1 : 5 256 657 \$, taxes incluses), Les services Exp inc. (contrat no. 2 : 5 232 512,25 \$, taxes incluses), et SNC-Lavalin inc. (contrat no. 3 : 5 357 835 \$, taxes incluses), pour la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance et l'assistance technique pendant les travaux pour divers grands projets - Appel d'offres public 18-17168 (4 soum.)	CG18 0608
18-17304	Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat no. 1 : 7 122 722,87 \$, taxes incluses) et AXOR Experts-Conseils inc. (contrat no. 2 : 8 490 064,43 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 18-17304 (3 soum.)	CG19 0080
19-17692	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (1 093 373,16 \$), Groupe ABS inc. (1 303 391,09 \$), GBI Experts-conseils inc. (546 141,25 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (593 328,49 \$) pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures / Appel d'offres public 19-17692 (4 soum.)	CG19 0431
20-17800	Accorder un contrat de services professionnels à FNX-Innov inc. pour la surveillance de travaux de construction d'infrastructures, de travaux d'aménagement et pour la surveillance environnementale du projet de réaménagement de l'intersection des chemins de la Côte-des-Neiges et Remembrance, pour une durée de cinq ans - Dépense totale de 3 381 115,81 \$, taxes incluses (contrat : 3 073 741,65 \$ + 307 374,16 \$ en contingences et déboursés) - Appel d'offres public 20-17800 (4 soum.)	CG21 0021
20-18138	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Les Services EXP Inc. (8 310 278,03 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (8 569 546,65 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (8 577 871,53 \$, taxes incluses), pour la conception de travaux d'infrastructures routières d'égout, d'eau potable, de voirie, d'aménagement urbain et d'éclairage de rues sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 20-18138 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées	CG20 0514

20-18321	Accorder trois ententes-cadres de services professionnels à FNX-INNOV inc. (no.), Regroupement CIMA+ S.E.N.C. - BC2 Groupe Conseil inc. (no.2) et Les Services EXP. inc. (no.3) pour des services en ingénierie et en aménagement aux fins de la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 11 762 241,44 \$, taxes incluses (entente-cadre no.1 : 5 464 589,29 \$ + déboursés 114 975 \$), (entente-cadre no.2 : 3 628 553,51 \$ + déboursés 91 980 \$) et Les Services EXP. inc. (entente-cadre no.3 : 2 393 158,64 \$ + déboursés 68 985 \$) - Appel d'offres public 20-18321 (6 soum.)	CG21 0086
20-18489	Conclure trois ententes cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal, avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat no.1 : 8 904 813,75 \$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat no. 2 : 6 884 013,15 \$, taxes incluses) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. (contrat no. 3 : 7 146 558,56 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18489 (3 soum.)	CG21 0143
21-18702	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Solmatech inc. (606 705,83 \$), FNX-INNOV inc. (709 148,55 \$), SNC-Lavalin inc. (960 726,50 \$), GBI Experts-Conseils inc. (340 576,65 \$) et Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (367 659,01 \$), pour réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées dans le cadre de projets d'infrastructures jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 31 décembre 2024, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18702 (6 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CG21 0482
21-18939	Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Groupe Intervia inc. (contrat no. 1 : 5 025 442,28\$, taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat no. 2 : 3 396 683,43 \$, taxes incluses), CIMA+ s.e.n.c. (contrat no. 3 : 2 592 444,80 \$, taxes incluses), pour la gestion des impacts et le maintien de la circulation jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 20 décembre 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois - Appel d'offres public 21-18939 (5 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour une période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CG22 0061
21-18966	Conclure une entente-cadre pour des services professionnels en ingénierie et en aménagement à Fnx-Innov inc. pour la surveillance de travaux pour le projet Sainte-Catherine et Peel pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 9 916 563,34 \$, taxes incluses (contrat : 8 623 098,56 \$ + contingences : 1 293 464,78 \$) - Appel d'offres public 21-18966 (2 soum.).	CG22 0167
21-18971	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-Innov inc. (contrat no. 1 : 9 802 768.50 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 21-18971 (2 soum.)	CG22 0187

21-19002	Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc.(contrat no. 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat no. 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat no. 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat no. 4 : 4 394 229,53 \$), GHD Consultants ltée (contrat no. 5 : 3 073 051,80 \$), Englobe Corp. (contrat no. 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat no. 7 : 3 183 772,73 \$) pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements, avec une option de prolongation de 12 mois / Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.)	CG22 0268
21-19007	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec les quatre firmes suivantes : Les Services EXP inc. (contrat no. 1 : 1 972 614,58 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat no. 2 : 1 825 138,44 \$, taxes incluses), Solmatech inc. (contrat no. 3 : 1 786 339,67 \$, taxes incluses) et FNX-INNOV inc. (contrat 4 : 1 543 096,43 \$, taxes incluses) - Dépenses totales : 7 839 908,03 \$, taxes incluses (contrats : 7 127 189,12 \$ + contingences : 712 718,91 \$) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 24 février 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de deux prolongations de 12 mois - Appel d'offres public 21-19007 (7 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées	CG22 0105
21-18899	Conclure trois ententes-cadres d'une durée de trois années chacune avec FNX-INNOV inc. (no.1), WSP Canada inc. (no. 2) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. BC2 Groupe Conseil inc. (no. 3) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie dans le cadre de divers projets d'envergure - Dépense maximale de 10 760 688,47 \$, taxes incluses (entente-cadre no. 1 : 4 541 207,82 \$ d'honoraires + 181 648,31 \$ de déboursés), (entente-cadre no. 2 : 3 134 623,79 \$ d'honoraires + 125 384,95 \$ de déboursés), (entente-cadre no. 3 : 2 670 984,23 \$ d'honoraires + 106 839,37 \$ de déboursés) - Appel d'offres public 21-18899 (7 soum.)	CG21 0583
22-19153	Conclure des ententes-cadres avec Groupe ABS inc. (Lot 1), SNC-Lavalin inc. (Lot 2), WSP Canada inc.(Lot 3) et FNX-INNOV inc. (Lot 4) pour des services professionnels pour la réalisation d'études de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre de transaction immobilières ou de construction ou de rénovation d'immeubles pour une durée de trois ans - Dépense totale de 4 415 569 \$, taxes incluses (Lot 1 : 1 204 295,29 \$, Lot 2 : 1 217 427,27 \$, Lot 3 : 1 052 071,26 \$ et Lot 4 : 941 775,17 \$) – Appel d'offres public 22-19153 (4 soum.)	CG23 0080

Adopté à l'unanimité.

1237231056
80.01 (30.04)

Point 80.01 (30.05)

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature des Sources

L'étude du point 80.01 (30.05) débute le lundi 21 août 2023, à 17 h 03. Le point a été rappelé le mardi 22 août 2023, à 10 h 21, à la page 88 de ce procès-verbal.

À 17 h 19,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10).

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 août 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 août 2023 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv  , Mme Despina Sourias, Mme   milie Thuillier, Mme V  ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet et M. St  phane C  t  

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Jocelyn Pauz  

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR   SUR L'AMENDEMENT AU R  GLEMENT MODIFIANT LE R  GLEMENT RELATIF AU PARC-NATURE DES SOURCES (RCG 12-004), DU CONSEILLER ALAN DESOUSA ET DE LA CONSEILL  RE VANA NAZARIAN, AU POINT 80.01 (42.08) :

Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, M. St  phane C  t   et Mme Despina Sourias.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R  GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTR   SUR L'AMENDEMENT AU R  GLEMENT MODIFIANT LE R  GLEMENT RELATIF AU PARC-NATURE DES SOURCES (RCG 12-004), DU CONSEILLER ALAN DESOUSA ET DE LA CONSEILL  RE VANA NAZARIAN, AU POINT 80.01 (42.08) :

M. Jocelyn Pauz  

AUTRES PR  SENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur g  n  ral
M   Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseill  re - analyse et contr  le de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 07, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Michel Labelle	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Invite la mairesse de Montréal et les élus-es à venir discuter avec le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'île / Remerciement pour la réponse reçue
M. Pierre-Luc Girard Lauriault	Mme Sophie Mauzerolle	Demande que l'Administration intervienne en matière de taille de camions afin de les réduire surtout aux abords des écoles / Est-ce que les mesures de sécurité mises de l'avant aux abords de l'école Jean-Baptiste-Meilleur peuvent être implantées à l'ensemble du territoire montréalais?
M. Robert Edgar	M. Alain Vaillancourt	Demande différentes statistiques sur les effectifs policiers qui ont par exemple démissionné, ont été congédiés, partis à la retraite ou décédés / Réitère sa question
Mme Dominique Boulanger	Mme Maja Vodanovic	Aimerait qu'on lui rende son chien Salvador / Souhaite faire avancer le droit des chiens cynophiles
Mme Linda Gauthier	M. Pierre Lessard-Blais	Pourquoi n'y aura-t-il pas d'accessibilité universelle au Bain Morgan? / Exprime sa déception et met en relief les obligations inscrites dans la <i>Charte des droits et libertés</i>
M. Pierre Louis Houle	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Où sera déplacé le refuge du Quartier chinois et où sera le refuge prévu dans le quartier Milton Parc? / Suggère un centre multiservices dans des endroits comme l'hôpital Douglas par exemple, et ce, entouré d'espaces verts
Mme Lynda Khelil	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Aimerait qu'il y ait davantage de respect pour les droits et libertés, et ce, en souhaitant qu'il y ait un moratoire sur les interpellations policières au Service de police de la Ville de Montréal / Réitère son souhait d'un moratoire à ce sujet
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Suggère que l'Administration fasse l'achat d'un ancien bateau de croisière pour loger des personnes en situation d'itinérance / Offre son aide pour l'achat des bateaux
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante	Suggestions de lectures pour se renseigner quant à la lutte aux changements climatiques – Faut-il que la population mondiale prenne cette question en mains pour se faire justice en matière de lutte aux changements climatiques?
DÉPÔT DE DOCUMENTS		
<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Marie-Ève Laramée	Mme Maja Vodanovic Mme Marie-Andrée Mauger	Inondations à répétition dans les rues Lanouette et Cool en lien avec des travaux

	Mme Émilie Thuillier	majeurs prévus rue Hickson – Comment accélérer les travaux prévus? / Exprime ses préoccupations dans ce dossier
Mme Vanessa Owusu-Piameng	Élu-e responsable (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Pourquoi n'y a-t-il pas eu de consultation publique pour certaines des pistes cyclables dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension? / Commentaires sur la réponse reçue et, est-ce possible de mettre ces projets sur pause?
M. Pierre-Luc Pineda	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Est-ce que les ressources devant aider les personnes en situation d'itinérance sont suffisamment adaptées et formées? / Commentaires sur les compétences requises pour soutenir les personnes en situation d'itinérance
M. Steven Laperrière	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Alia Hassan-Cournol)	Souhaite l'accessibilité universelle au Bain Morgan / Est-ce que l'opinion d'Héritage Montréal a influencé la décision concernant l'accessibilité universelle au Bain Morgan?
M. Garry Youance	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Aimerait comprendre pourquoi l'Unesco a choisi la date du 23 août plutôt que celle du 15 août concernant la Journée internationale du souvenir la traite négrière et de son abolition / Souhaite que l'Administration retienne la date du 15 août

À 20 h 14, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Gyneth Lalonde	M. Dimitrios (Jim) Beis	Qu'est-il advenu des changements votés au conseil d'arrondissement à l'automne 2022 concernant les améliorations qui devaient être apportées au printemps 2023 concernant la vitesse et la circulation excessive sur la rue Oakwood ?
Elisabeth Green	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce que les élu.e.s font pression sur le gouvernement provincial pour empêcher la réalisation du projet du prolongement des boul. Assomption et Souigny (MHM), afin d'appuyer les demandes répétées de leurs citoyen.ne.s.?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Bruno Lacombe	M. François Limoges (Mme Maja Vodanovic)	Les chiens ont un besoin fondamental de courir, peut-on permettre des chiens sans laisse (évidemment accompagné de leur maître) les nuits entre 22 h et 4 h le lendemain afin de leurs permettre de courir, jouer à aller chercher la balle/frisbee, etc. Dans les parcs à chien, lorsqu'un chien se met à courir, plusieurs chiens courent en arrière et aucun chien n'aime être le 'lapin' derrière qui coure une meute. Donc même si le chien a besoin de courir, il s'en abstient dès la première mauvaise expérience.
Carl St-Denis	M. Robert Beaudry (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, Je réside près de l'église Saint-Eusèbe et je suis excédé de voir le bâtiment périliter depuis plus de 5 ans. Les résidents ont déjà dû être évacués en raison d'un incendie majeur et les murs du parvis et de l'arrière de l'abside ont commencé à s'effondrer. Les barricades n'empêchent plus les squatteurs de pénétrer les lieux ce qui rend la menace d'un nouvel incendie bien réelle. Plusieurs firmes ont tenté des projets de requalification des lieux sans succès. Nous avons raté plusieurs opportunités d'intégrer en ce site du logement social et des usages communautaires tout en conservant les parties architecturales significatives de l'église. Pouvons-nous compter sur la ville de Montréal pour permettre les assouplissements au plan d'urbanisme suggérés par l'arrondissement de Ville-Marie en retirant de la liste des lieux de culte les 14 églises à risque de Ville-Marie pour qu'on puisse se donner une chance de les préserver?
Sophie Bissonnette	Élu-e responsable (Mme Alia Hassan-Cournol)	Y a-t-il de l'avancement dans le dossier Bixi pour l'enclave Longue-Pointe ? Plusieurs citoyens ont suggéré un emplacement dans l'enclave et notre conseillère avait préparé une lettre à l'intention de Bixi. Où en sommes-nous ? Si nous en avons une , pouvons-nous suggérer de mettre la future station sur ou près du terrain de Napa, car la nuit ils sont fermés et le remplissage bruyant pourrait ne pas nuire aux citoyens et Napa pourrait par le fait même nous démontrer qu'il est un bon citoyen industriel ;o) Ses employés, les militaires et les citoyens de l'enclave pourraient tous en bénéficier.
Pascale Papin	M. Benoit Dorais	Bonjour, j'aimerais savoir si le règlement sur le camionnage sur Wellington est maintenant en vigueur. Je n'entend ni vois de camion (principalement ceux qui transport des conteneurs) en fin de semaine. Je suis on and off ici alors j'aimerais savoir si la situation est permanente. Si c'est le cas, merci beaucoup pour vos démarches, c'est super apprécié.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
André Savoie	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Ma question concerne votre projet de réaménager d'ici 2027 le boulevard Henri-Bourassa en un corridor de mobilité durable entre l'autoroute 13 et le boulevard Lacordaire en y implantant un service rapide par bus (SRB) ainsi qu'un réseau express vélo (REV) et ce tout en retirant les places de stationnement. Considérant que ce projet aura des répercussions majeures sur les commerces et les personnes qui résident sur ce boulevard ainsi que sur les rues avoisinantes, allez-vous mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour effectuer une consultation publique? Si la réponse est non, pourquoi ne pas mandater cet organisme neutre pour un projet d'une telle envergure qui touchera des milliers de Montréalais?
Vicky Beaudette	Mme Sophie Mauzerolle	Bonjour, j'habite Fullum, coin Ontario depuis 3 ans. Je passe régulièrement devant l'église Saint-Eusèbe. L'arrondissement peut-elle assouplir les règles d'urbanisme en ce qui concerne ce lieu de culte à l'abandon et en désuétude depuis des lustres afin de permettre un projet qui revitaliserait ce secteur, à l'exemple de l'école de cirque du quartier Limoilou à Québec?
Jacinthe Poisson	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	La révision des règlements municipaux porteurs de profilage racial et social est une recommandation adoptée depuis 2017. En mars dernier, autant les élus lors du conseil de Ville que le chef de police lors de la CSP ont affirmé que le dossier allait avancer et que les organismes consultés seraient sous peu informés. Plusieurs mois plus tard, c'est toujours le silence. Vous engagez-vous cette année à mener à terme ce dossier et à abroger les règlements qui continuent de causer la judiciarisation de personnes racisées et marginalisées à Montréal?
Karina Toupin	M. Alain Vaillancourt	M. Vaillancourt, vous avez transmis en janvier 2023 une lettre au ministre de la Sécurité publique, François Bonnardel, pour demander une modification à l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal concernant la composition de la Commission de la sécurité publique de l'agglomération de Montréal. Cette démarche est en lien avec la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques qui vise à ajouter 2 membres de la société civile au sein de la CSP. Quelles autres démarches avez-vous fait depuis l'envoi de cette lettre en janvier?
Marisa Berry Méndez	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que la mairesse mettra en œuvre la recommandation du 2e rapport indépendant sur les interpellations policières, celle de mettre en place un moratoire sur ces interpellations à Montréal ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Nicolas Andrade	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	L'aménagement de la rue Larivière, entre De Lorimier et Parthenais est très beau et utile, ça permet d'augmenter la vie sociale. Je me demande si c'est pertinent d'installer des tables de ping pong dans cet aménagement, l'endroit semble idéal parce que souvent les tables dans les parcs n'ont pas assez d'espace autour pour jouer; mais sur la rue c'est parfait puisque le plancher est déjà en asphalte. Deux tables serait parfait.
Vanessa Hershon	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>You have now successfully removed at least 4 parking spots from my block bu adding giant flower beds. How is this helpful? Where are we supposed to park our cars now? Seriously, it was difficult enough before but now will be impossible. I know that you are trying to promote public s transport but not everyone is in a position to use it. My daughter is a flight attendant and needs a car to go and come from the airport at late hours. I work as a real estate broker and can't do it without my car. I have been here for over 20 years And do not appreciate the lack of consideration for actual residents of the area. Would it not have been wiser to spend this money on fixing the actual giant wholes in the street. Instead of doing terrible patch work And partial repairs. This year work was done 3 separate , times once's to change the led pipes Then the sewer and now the giant useless flowerbeds. I don't think you</p> <p>Imagined how this will look this winter for people living on our street?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 38. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 38, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (30.06) à 80.01 (30.10).

CM23 0863

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Entreprises J.G. Guimond pour une somme totale de 2 000 000 \$ dont 1 580 000 \$ (portant intérêt au montant de 630 \$/jour, à compter du 1^{er} juillet 2023) reste à payer, plus les frais d'experts de la partie expropriée au montant de 54 269,03 \$, sans intérêt, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse, identifié par l'article 1 du plan P-2 Saint-Laurent / Autoriser une dépense supplémentaire de 1 384 356 \$ à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Entreprises J.G. Guimond pour un montant total de 2 000 000 \$ dont 1 580 000 \$ reste à payer (portant intérêt au montant de 630 \$/jour à compter du 1 juillet 2023 jusqu'à l'émission du chèque), plus les frais d'experts de la partie expropriée de 54 269,03 \$ (sans intérêt), le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation du lot 1 901 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'assemblage au parc-nature du Bois-de-Liesse identifié par l'article 1 du plan P-2 Saint-Laurent;
- 2- d'autoriser une dépense supplémentaire de 1 384 356 \$;
- 3- d'émettre un chèque au montant de UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT MILLE dollars (1 580 000 \$) plus les intérêts au montant de 630 \$/jour à compter du 1 juillet 2023, et ce, jusqu'à la date de l'émission du chèque. Ce premier chèque sera émis à l'ordre de Therrien, Couture, Joli-Cœur en fidéicommis;
- 4- d'émettre un deuxième chèque au montant de CINQUANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-NEUF dollars et TROIS CENTS (54 269,03 \$) en capital sans intérêt. Ce deuxième chèque sera également émis à l'ordre de Therrien, Couture, Joli-Cœur en fidéicommis;
- 5- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques au 775, rue Gosford, 4^e étage;
- 6- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230326004
80.01 (30.06)

CM23 0864

Adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-5 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-5 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), par un renvoi à celui qui a été adopté en même temps que le projet de règlement (CG22 0134), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237154003
80.01 (30.07)

CM23 0865

Autoriser la réception d'une subvention maximale de 225 000 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique afin de soutenir financièrement l'augmentation des effectifs policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) / Autoriser la signature de l'entente relative au versement de cette subvention convenue entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal (Ville) pour le versement d'une subvention maximale de 225 000 000 \$ par le ministre, à la Ville, pour les exercices financiers compris entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2027;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception de la subvention de 225 000 000 \$ par la Ville;
- 3- d'autoriser l'augmentation de 225 policiers à temps complet de l'effectif du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) jusqu'au 31 décembre 2028;
- 4- d'autoriser le directeur général adjoint - Sécurité urbaine et conformité à signer l'entente;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Craig Sauvé

1233177001
80.01 (30.08)

CM23 0866

Adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le document d'accompagnement du règlement RCG 14-029-4 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), par un renvoi à celui qui a été adopté en même temps que le projet de règlement (CG22 0133), en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237154002
80.01 (30.09)

CM23 0867

Autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la demande de soutien financier dans le cadre du programme de soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 en vue du passage au 9-1-1 prochaine génération;
- 2- d'autoriser le directeur général à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239828004
80.01 (30.10)

À 20 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0868

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1237637003
80.01 (42.01)

CM23 0869

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) » en vertu de l'article 332.3 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les frais de saisie d'un véhicule automobile (RCG 10-011) ».

Adopté à l'unanimité.

1239340001
80.01 (42.02)

CM23 0870

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment pour personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur les lots 1 381 212 et 6 294 730 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

1228677005
80.01 (42.03)

CM23 0871

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » pour le secteur des rues Saint-Urbain et Saint-Zotique Ouest

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1230025005
80.01 (42.04)

CM23 0872

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à l'acquisition d'immeubles par des entreprises d'économie sociale et à la construction et la rénovation de bâtiments affectés à des activités économiques à finalité sociale (RCG 21-019) ».

Adopté à l'unanimité.

1238383007
80.01 (42.05)

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0873

Adoption - « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social » afin de déléguer à ce dernier le pouvoir d'agir au nom de la Ville aux fins de toute convention de gestion intervenue entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1233867004
80.01 (42.06)

CM23 0874

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2022) ».

Adopté à l'unanimité.

1234598001
80.01 (42.07)

CM23 0875

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Vana Nazarian

d'amender le point 80.01 (42.08) comme suit :

- 1- d'amender le paragraphe 3° de l'article 1 du *Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)* pour qu'il se lise comme suit :

« 3° les biens-fonds suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal : 1 336 735, 1 336 736, 2 482 894, 2 482 896, 2 597 314, 2 597 315, 4 886 112, 4 886 113, 4 886 114, 4 886 115, 4 886 116, 5 058 724, 5 030 239, 5 030 240, 5 030 241, 5 291 726, 5 578 515, 5 578 517, 2 806 783, 5 599 104, 2 626 064, 4 916 789, 1 336 726, 2 153 037, 2 153 039, 2 482 893, 2 482 895, 2 482 891, 2 482 889, 5 299 491, 5 291 728, 5 299 492 et 5 291 730. »

- 2- d'amender le 2° alinéa de l'article 1 du *Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)* pour qu'il se lise comme suit :

« Aux fins du premier alinéa, le plan A-1 Saint-Laurent joint en annexe 2 au présent règlement doit être lu avec les adaptations suivantes :

1° le lot 2 597 315 au complet fait partie de l'emprise du parc-nature des Sources

2° le lot 2 482 889 au complet fait partie de l'emprise du parc-nature des Sources »

3- d'amender l'article 2 du *Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)* pour qu'il se lise comme suit :

« 2. L'annexe 1 de ce règlement est modifiée par la suppression des articles 1, 2 et 13. »

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Alan DeSousa.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois qui indique que l'Administration votera contre cet amendement.

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Alan DeSousa.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement. La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Deschamps, Palestini et Sauvé (23)

Votent contre : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Miranda, Hénault et Sasseville (36)

Résultat :
En faveur : 23
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'amendement de MM. DeSousa et Salem et de Mme Nazarian rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (42.08) adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1238168005
80.01 (42.08)

À 21 h 36, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 22 août 2023, à 9 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 août 2023
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 août 2023 – 9 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, M. Stéphane Côté, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Pierre Lessard-Blais et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Jocelyn Pauzé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT DE MM. ALAN DESOUSA ET AREF SALEM ET DE MME VANA NAZARIAN AU POINT 80.01 (30.05) :

Mme Valérie Plante, Mme Nancy Blanchet et M. Stéphane Côté.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT AU POINT 80.01 (30.05) DU CONSEILLER ALAN DESOUSA ET DE LA CONSEILLÈRE VANA NAZARIAN :

M. Jocelyn Pauzé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (30.05) :

Mme Valérie Plante, Mme Nancy Blanchet et M. Stéphane Côté.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (30.05) :

M. Jocelyn Pauzé

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 12, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Vincenzo Corelli	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quels sont les moyens offerts aux citoyens dans le quartier Milton Parc si les appels au 9-1-1 ne donnent pas de suite lorsqu'ils sont témoins d'actes de violence? / Commentaires et préoccupations concernant le trafic humain dans ce secteur
M. Doran Smith	Mme Gracia Kasoki Katahwa (Mme Despina Sourias) (Mme Maja Vodanovic)	Demande des justifications quant au délai de cinq semaines de la mairesse Gracia Kasoki Katahwa à la suite des inondations du 13 juillet touchant environ 600 appartements dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce / Considérant les coûts importants à prévoir pour solutionner le problème, aimerait que l'Administration donne plus d'informations à ce sujet
M. Robert Edgar	M. Sonny Moroz	Demande différentes statistiques sur les effectifs policiers qui ont par exemple démissionné ou ont été congédiés / Reformule sa question
M. Ilana Sara Grostern	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	En lien avec les inondations dans des appartements de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce le 13 juillet dernier, et des lettres d'inspections transmises aux résidants-es à la suite de leurs réclamations, aimerait savoir quels sont les buts recherchés de l'Administration dans l'envoi de ces lettres / Opinion à l'effet que si la plomberie des résidences est mise aux normes elle ne pourra pas contrer des pluies intenses comme celles du 13 juillet dernier

À 9 h 34, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Cymry Gomery	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	<p>Je vous écris en tant que coordonnateur du chapitre montréalais de l'organisation mondiale World BEYOND War.</p> <p>Nous vivons actuellement une période précaire, avec la guerre par procuration entre les États-Unis, l'OTAN et la Russie en Ukraine, qui rend la possibilité d'une guerre nucléaire très réelle (l'horloge du Jugement dernier est à 90 secondes de minuit).</p> <p>Étant donné que Montréal est une ville jumelle d'Hiroshima, que les États-Unis ont attaqué avec une bombe nucléaire le 6 août 1945, et que vous êtes membre de Maires pour la paix... J'aimerais proposer un projet de création d'une peinture murale pour la paix et la fin de la menace de guerre nucléaire. Une telle geste attirerait sûrement beaucoup d'attention !</p> <p>La Ville de Montréal serait-elle intéressée par ce projet ? Ma section locale seraient heureux de contribuer à la réalisation de ce projet.</p> <p>Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.</p>
Céline Bousquet	Élu-e responsable (Mme Caroline Bourgeois)	je voudrais que quelqu'un me donne une date réelle pour cette année, quand viendront enlever la souche de l'arbre que la ville a coupé, je ne peux faire aucun aménagement devant ma maison, cela dure depuis 3 ans déjà.
Tony Badia	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	My tree has has a red paint line for over a year, do you know when you will be cutting?
Michel Gauthier	Élu-e responsable (Mme Maja Vodanovic)	Il Y a-t-il un règlement qui interdit de nourrir les oiseaux et les écureuils parce cela attire les animaux sauvage telle que putois(mouffette) et raton laveur.
S.-R. Groulx	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	Quand allons-nous cesser de voir l'église Saint-Eusèbe se dégrader ?
Marcel Labbé	M. Stéphane Côté (M. Aref Salem)	<p>Selon le site web de l'arrondissement à https://montreal.ca/articles/comites-de-lile-biz-ard-sainte-genevieve-23546, le CCU est public. Selon le dernier procès-verbal du 18 avril (et les précédents), il est mentionné que la réunion est tenue à huis clos. Pourriez-vous SVP confirmer quand les réunions du CCU seront tenus de nouveau en public.</p> <p>Merci</p>
Herve Hamon	Mme Émilie Thuillier	Nous aimerions comprendre le bien fondé et la nécessité de devoir supporter le passage du véhicule qui est censé nettoyer les rues mais qui génère un énorme nuage de poussière dont on redoute l'impact sur notre santé. Le nuage de poussière en question provenant du toit du véhicule et non de la chaussée . L'efficacité du dispositif nous semble plus que discutable.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Clément Gallois	M. François Limoges (M. Benoit Dorais)	<p>Nous avons récemment acquis et emménagé dans un condo de Rosemont. Notre demande d'Aide financière (subvention) dans le cadre du Programme d'appui à l'acquisition résidentielle pour l'achat de notre nouvelle résidence a été refusée par la Ville de Montréal.</p> <p>Le règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété résidentielle prévoit un délai de dépôt de demande. Dans notre cas, nous avons déposé notre demande un mois hors délai. Nous reconnaissons notre tort mais ce retard est attribuable à notre méconnaissance du programme.</p> <p>Il existe, parfois, des délais supplémentaires accordés par la loi, pour les nouveaux arrivants, pourquoi n'est-ce pas le cas pour cette demande de subvention?</p> <p>Les demandes déposées en retard ne pourrait-elle pas subir une "pénalité" de X%, sur la somme plutôt qu'un refus total?</p> <p>Il s'agit de somme très importante pour les familles et ce refus ferme a des conséquences parfois dramatiques sur les budgets déjà fortement mis à mal des familles de Montréal.</p>
Kathleen Collin	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Le maintien de la direction Nord sur la rue Fullum dans la portion de la Ville-Marie impact grandement les files d'attente de circulation sur Fullum au Nord de Sherbrooke (dans la partie plateau). Les files d'attente de circulation se rendent jusqu'à Marie-Anne, et nous sommes vacances scolaires. Que va-il se passer à l'automne? Les cyclistes sur Fullum au Nord de Sherbrooke se déplacent sur la ligne de marquage jaune (dans le milieu) afin d'être en mesure de poursuivre leur chemin puisque les files d'attente sont trop longues (Situation dangereuse)</p> <p>Également je tiens à rappeler que la rue Fullum est une rue collectrice selon le DTNI-8A de la VdM. La mise à sens unique semble une mesure irréfléchie de la part des élus.</p> <p>Mes questions: Est-ce qu'une étude de circulation a été faite, que dit-elle? Est-ce que les feux de circulation sur l'axe Sherbrooke ont été optimisés?</p> <p>L'axe de Sherbrooke déjà grandement congestionner, peut-elle reprendre les débits de Fullum en provenance du plateau?</p>
Michaël Turcotte-Talbot	Mme Daphney Colin (M. Alain Vaillancourt)	<p>En février 2022, il était annoncé que le comité d'éthique du SPVM se penchait sur la question du port de la patch "Thin Blue Line" sur l'uniforme des policiers suite à une sortie de la Mairesse exprimant son inconfort face à ce symbole. Aujourd'hui, des policiers dans le Village peuvent toujours être aperçus portant ce symbole. Alors que nous sommes en août 2023, plus d'un an plus tard, avons-nous le résultat de cette réflexion? Si non, est-ce que la Ville de Montréal est prête à prendre position afin d'accélérer les choses?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Maha Abdelhak	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry)	Getting around in a wheelchair is a real challenge with the the cracks or holes in the sidewalks, high corners, no crossing paths. Then are many doors that won't open and new places like thr museum of illusion that has stairs and no accessible path, it's disheartening. First you have to try to get past the stairs, then figure out how to open the door, then somehow lift yourself up to get in and then there's always another door. There are typically no automated systems so we have to rely on the kindness of Montrealers but there comes a time when no one helps because you will feel invisible. My question is if it's possible to consult a people with reduced mobility during the urban planning exercise to ensure the design is accessible. Your urban planners could also spend the day in a wheelchair navigating around to understand the challenges faced by people with disability as it helps to design with empathy. We would love the hear your specific plans for the next 4 years. Thank you!
Norman Sabin	Élu-e responsable (Mme Émilie Thuillier)	Good day, In 2017-2018 Montreal changed its street lighting. Incandescent bulbs were replaced by LED bulbs, to save cost and energy. Unfortunately, streets and intersections are now darker. To my eye, brightness has decreased by 25-50%. Side streets, collectors, and arterial roads are all darker than they used to be, and less safe. Darker streets lead to more falls, muggings, break-ins, and accidents. Pedestrians and cyclists are harder to see, making collisions with cars more likely. In the past 5 years many pedestrians have been hit by cars at night, and poor street lighting may have played a role in some cases. Montreal may be saving money with LED lighting, but higher accident rates will force Quebec to increase payment for medical care and disability. In the end, the taxpayer may not be saving any money. Is it time for Montreal to rethink its street lighting? Can we use stronger LED bulbs? Can we add more bulbs to light poles? Thanks. Norman Sabin NDG
Pierre Cliche	M. François Limoges	Bonjour Les résidents de la 35 avenue à Montréal veulent dénoncer une circulation abusive de camions poids lourd de toute sorte incluant camion 53 pieds sur la 35 avenue qui je vous le rappelle est un quartier résidentiel . Les camions en question évitent de prendre la rue Viau pour éviter le trafic. Pouvez-vous installer un panneau indicateur d'interdiction de camions sur la rue entre Saint-Zotique et Beaubien? La situation dure depuis le début de l'été et a empiré.merci

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 9 h 58. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 58, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Pour l'Administration, quel est le projet de transport structurant pour l'Est de Montréal? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que la Ville et les arrondissements peuvent prêter gratuitement des locaux à des organismes communautaires à risque d'éviction, et ce, à court terme? / Reformule sa question
M. Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Comment l'Administration compte réduire les délais entre le signalement d'une entrave et l'intervention d'un agent de l'Agence de mobilité durable sur les rues et pistes cyclables du territoire montréalais?

À 10 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Alba Zuniga-Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelles sont les conclusions avec les partenaires concernant le moratoire sur le prolongement des heures de stationnement tarifées?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell / Mme Émilie Thuillier)	À quel moment l'Administration va-t-elle présenter un plan concernant la dératisation et plus précisément dans le cadre du chantier SRB Pie-IX? / Est-ce que l'Administration peut imposer aux sociétés partenaires un plan de dératisation lors des chantiers?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 21.

À 10 h 21, le mardi 22 août, la présidente du conseil rappelle le point 80.01 (30.05).

CM23 0876

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional dans le parc-nature des Sources

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, pour une durée de dix ans, aux fins de parc régional, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et se retrouvant à l'intérieur du parc-nature des Sources :

1 336 726	2 153 037	2 153 039	2 455 247
2 597 315	3 178 143	4 916 789	

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem
Mme Vana Nazarian

d'amender l'article 1 de la Résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de parc régional pour qu'il se lise comme suit :

« 1 336 726 2 153 037 2 153 039 2 455 247 5 291 728 5 291 730
2 597 315 3 178 143 4 916 789 5 299 491 5 299 492 »

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Alan DeSousa.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois qui indique que l'Administration votera contre cet amendement.

Le débat se poursuit sur l'amendement du conseiller Alan DeSousa.

La présidente du conseil cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement. La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sauvé (26)

Votent contre: Mesdames et messieurs Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy et Sasseville (34)

Résultat: En faveur : 26
Contre : 34

La présidente du conseil déclare l'amendement de MM. DeSousa et Salem et de Mme Nazarian rejeté à la majorité des voix.

La présidente du conseil cède ensuite la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi qui propose un vote inversé sur le point 80.01 (30.05). La proposition est adoptée.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (30.05).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy et Sasseville (34)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sauvé (26)

Résultat: En faveur : 34
Contre : 26

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (30.05) adopté à la majorité des voix.

À 10 h 21 le mardi 22 août, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Serge Sasseville

de demander au conseil de reconsidérer son vote sur le point 80.01 (30.05) conformément à l'article 107 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051). En effet, le conseiller Craig Sauvé souhaite que son vote soit enregistré en faveur du point 80.01 (30.05).

La présidente cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui informe les membres du conseil que l'Administration est d'accord avec la motion présentée par le conseiller Craig Sauvé.

La présidente le remercie et déclare que la motion du conseiller Craig Sauvé est acceptée. Le résultat du vote sur le point 80.01 (30.05) se lit donc comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Sasseville et Sauvé (35)

Votent contre : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (25)

Résultat : En faveur : 35
Contre : 25

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (30.05) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1238168001
80.01 (30.05)

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

M. Norris rappelle le point 80.01 (20.56), dont l'étude avait été suspendue.

CM23 0877

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc. pour la reconstruction et la réhabilitation d'une conduite d'eau de 350 mm dans l'avenue Delmar, entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 6 700 320 \$, taxes incluses (contrat : 5 076 000 \$ + contingences : 913 680 \$ + incidences : 710 640 \$) - Appel d'offres publics 10403 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction et réhabilitation de conduites d'eau de 350 millimètres sous l'avenue Delmar entre la voie de service de l'autoroute 40 et l'avenue des Canots, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 5 076 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10403;
- 3- d'autoriser un montant de 913 680 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 710 640 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 50 le lundi 21 août 2023, avec l'accord des membres du conseil, le leader de la majorité, M. Alex Norris, suspend l'étude du point 80.01 (20.56).

À 10 h 22 le mardi 22 août 2023, le conseil reprend l'étude du point 80.01 (20.56) sous la présidence de Mme Martine Musau Muele.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

1235072001
80.01 (20.56)

À 10 h 23,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (45.01) à 80.01 (45.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0878

Approuver le Règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 » pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le règlement R-215 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 400 000 000 \$, pour un terme de 20 ans, pour financer le projet « Réno-Infrastructures - phase 4 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1237945007
80.01 (45.01)

CM23 0879

Approuver le Règlement R-216 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 » pour un terme de 20 ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le règlement R-216 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 \$, pour un terme de 20 ans, pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 6 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2023-2032 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1237945008
80.01 (45.02)

CM23 0880

Approuver le Règlement R-218 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 084 005 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 - phase 2 » pour un terme de 10 ans / Approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2023-2032

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-218 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 28 084 005 \$ pour financer le projet « Prolongation de la durée de vie des MR-73 - phase 2 » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2023-2032.

Adopté à l'unanimité.

1237945009
80.01 (45.03)

CM23 0881

Approuver la lettre d'entente sur le programme temporaire de remboursement des frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec offert aux recrues policières qui désirent œuvrer au sein du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2023 de 1 833 800 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 août 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la lettre d'entente sur le programme temporaire de remboursement des frais de scolarité de l'École nationale de police du Québec offert aux recrues policières qui désirent œuvrer au sein du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel en provenance des dépenses contingentes pour 2023 de 1 833 800 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237914004
80.01 (50.01)

À 10 h 26,

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, propose de reporter l'étude du point 80.01 (65.01) à la fin de l'ordre du jour, soit après l'étude du point 65.05.

La proposition est agréée.

À 10 h 27,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0882

Accorder un soutien financier totalisant 50 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 189^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui a eu lieu le 24 juin 2023 modifiant le soutien financier 2023 de 105 000 \$ à 155 000 \$ / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2023 par sa résolution CE23 1064;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour la tenue de la 189^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal qui aura lieu le 24 juin 2023, modifiant le soutien financier 2023 de 105 000 \$ à 155 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1231204005

CM23 0883

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation des activités du Groupe d'Accélération pour l'Optimisation du Projet de l'Hippodrome (GALOPH), de juillet 2023 à mars 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juillet 2023 par sa résolution CE23 1131;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour la réalisation des activités du Groupe d'Accélération pour l'Optimisation du Projet de l'Hippodrome (GALOPH), de juillet 2023 à mars 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239575003

CM23 0884

Accorder un contrat à 9386-0120 Québec inc. (lot 3) pour les services de collecte de conteneurs et de transport de matières recyclables, pour une période de 14 mois avec possibilité de deux périodes de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 108 132,52 \$, taxes incluses (contrat : 102 437,51 \$ + indexations : 545,84 \$ + contingences : 5 149,17 \$) - Appel d'offres public 23-19905 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1182;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire 9386-0120 Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une durée de 14 mois, le contrat pour les services de collecte de conteneurs et transport de matières recyclables, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 437,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19905;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 545,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);
- 3- d'autoriser une dépense totale de 5 149,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation de rendement de 9386-0120 Québec inc., à la fin du contrat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1237281002

CM23 0885

Accorder deux contrats à Centre Agricole J.L.D. inc. (lots 2 et 3), pour la fourniture d'accessoires divers pour des tracteurs John Deere 4066R - Dépense totale de 255 175,53 \$, taxes incluses (contrats : 212 646,27 \$ + contingences : 42 529,26 \$) - Appel d'offres public 23-19888 (Un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1183;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Centre Agricole J.L.D. inc., cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture d'accessoires divers pour des tracteurs John Deere 4066R, lots 2 et 3, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19888;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Centre Agricole J.L.D. inc.	Lot deux (2)	91 347,64 \$
Centre Agricole J.L.D. inc.	Lot trois (3)	121 298,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 42 529,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237567014

CM23 0886

Accorder un contrat à American Paper Optics, LLC, pour la fourniture de 500 000 paires de lunettes pour éclipse solaire - Dépense totale de 224 201,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19946 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1192;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, American Paper Optics, LLC., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de 500 000 paires de lunettes pour éclipse solaire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 224 201,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19946.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1237227003

À 10 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0887

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (fournisseur exclusif), pour le raccordement de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2024, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 5 130 851,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1189;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 300 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 5 130 851,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1237231012

CM23 0888

Accorder un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc. pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et pour l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026, pour une somme maximale de 552 732 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1202;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à Gateway Ticketing Systems inc., pour le renouvellement de l'entretien de la solution Galaxy et l'acquisition de services professionnels en accompagnement pour la personnalisation de la solution, pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2026, pour une somme maximale de 552 732 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser la directrice de la direction Engagement numérique du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1237655004

CM23 0889

Accorder un contrat de gré à gré à Bibliopresto.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numériques Eureka.cc pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 798,68 \$, taxes incluses / Approuver un projet de licence à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1196;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à BIBLIOPRESTO.ca, fournisseur unique, pour le renouvellement de l'abonnement à la base de données numériques Eureka.cc pour les bibliothèques des 19 arrondissements de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 22 mars 2023 au 31 décembre 2025, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 357 798,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de licence entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de cette entente-cadre;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1230138001

CM23 0890

Conclure trois ententes-cadres avec IPL North America inc., Orbis Canada Limited et USD Global inc. pour la fourniture d'outils de collecte des matières résiduelles, pour une période variant de 14 mois à 36 mois, avec possibilité de prolongation d'une à deux périodes de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 721 667,44 \$, taxes incluses (contrats : 3 544 359,47 \$ + contingences : 177 307,97 \$) - Appel d'offres public 23-19714 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1199;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 14 ou 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les outils de collecte des matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19714 :

Firmes	Lots	Montants (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	751 979,85 \$
Orbis Canada Limited	Lot 3	2 543 312,73 \$
USD Global inc.	Lot 5	249 066,89 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 177 307,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences :

Firmes	Lots	Contingences (taxes incluses)
IPL North America inc.	Lot 1	37 598,99 \$
Orbis Canada Limited	Lot 3	127 165,64 \$
USD Global inc.	Lot 5	12 543,34 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de IPL North America inc. et Orbis Canada Limited à la fin des contrats;
- 4- d'imputer cette dépense au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1238721001

CM23 0891

Accorder des contrats à Environnement Routier NRJ inc. et Beluga Services Municipaux inc. pour les services d'exploitation de trois lieux d'élimination de la neige situés dans l'arrondissement de St-Léonard (Langelier) pour une période de deux ans avec une option de prolongation d'une année, et dans les arrondissements du Sud-Ouest (Newman) et de Saint-Laurent (Thimens), pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation d'une année - Dépense totale de 7 467 419,30 \$, taxes incluses (contrats : 6 222 849,41 \$ + variation des quantités : 933 427,41 \$ + contingences : 311 142,47 \$) - Appel d'offres public 23-20021 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1197;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre et deux ans respectivement, avec une option de prolongation d'un an, les contrats pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige situés dans les arrondissements de St-Léonard (Langelier), du Sud-Ouest (Newman) et de Saint-Laurent (Thimens), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20021;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Environnement Routier NRJ inc.	LOT 1 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Langelier - 2 ans	1 589 816,81 \$
Environnement Routier NRJ inc.	LOT 2 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Newman - 4 ans	1 754 058,60 \$
Beluga Services Municipaux inc.	LOT 3 - Exploitation du lieu d'élimination de la neige (LEN) Thimens - 4 ans	2 878 974 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 311 142,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 933 427,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Environnement Routier NRJ inc. et Beluga Services Municipaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1235382013

À 10 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0892

Autoriser une dépense additionnelle de 72 142,98 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion du boulevard Gouin Ouest (CM22 0103), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron Itée de 340 010,23 \$ à 412 153,21 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1206;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 72 142,98 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron Itée, dans le cadre du projet d'enfouissement du boulevard Gouin Ouest (CM22 0103), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron Itée de 340 010,23 \$ à 412 153,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1230025002

CM23 0893

Accorder un contrat à Construction Arcade inc., pour la construction de marquises et la réfection partielle des parements extérieurs au Complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 1 890 240 \$, taxes incluses (contrat : 1 432 000 \$ + contingences : 286 400 \$ + incidences : 171 840 \$) - appel d'offres public IMM-15713 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1207;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction de marquises et la réfection partielle des parements extérieurs au Complexe sportif Marie-Victorin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15713;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 171 840 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Arcade;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229544003

CM23 0894

Autoriser une dépense additionnelle de 69 457,62 \$, taxes incluses, pour la réparation du pont de la rue Champ-d'Eau dans le cadre de l'entente de collaboration 201203 intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) (CM16 1427 et CM21 0165), majorant ainsi le montant total des travaux de 3 491 752,57 \$ à 3 561 210,19 \$, taxes incluse

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1210;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 69 457,62 \$, taxes incluses, pour les travaux de réparation du pont de la rue Champs d'Eau à la limite des arrondissements d'Anjou et de Saint-Léonard, dans le cadre de l'entente 201203 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (CM16 1427 et CM21 0165), majorant ainsi le montant total des travaux de 3 491 752,57 \$ à 3 561 210,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1237231059

CM23 0895

Autoriser le transfert d'un montant de 63 050,91 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 10 203,35 \$, taxes incluses, pour payer les frais reliés à la COVID-19 dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM18 1143), pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna de Saint-Michel, majorant ainsi le montant du contrat de 21 257 598,96 \$ à 21 330 853,22 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1215;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser un transfert des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes d'un montant de 63 050,91 \$, taxes incluses, pour payer les frais de la Covid-19 dans le cadre du contrat accordé à Construction Gamarco inc. (CM18 1143) pour la réalisation des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Michel;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 10 203,35 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 21 257 598,96 \$ à 21 330 853,22 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1225110002

CM23 0896

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour des travaux d'aménagement de surface dans la rue des Bassins, entre les rues du Séminaire et Rioux ainsi que dans la rue Olier, entre la rue du Séminaire et du Square Gallery, comprenant des travaux sur les réseaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'Energir - Dépense totale de 5 237 680,63 \$, taxes incluses (contrat : 4 112 298,13 \$ + contingences : 616 844,72 \$ + incidences : 508 537,78 \$) - Appel d'offres public 433312 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1214;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Excavation E.S.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement de surface de la rue des Bassins entre du Séminaire et Rioux ainsi que de la rue Olier entre du Séminaire et du Square Gallery dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 112 298,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 433312;
- 2- d'autoriser une dépense de 616 844,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 508 537,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1237231057

À 10 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0897

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la construction d'une conduite d'eau potable au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 734 679,09 \$, taxes incluses (contrat : 2 087 541,29 \$ + contingences : 208 754,13 \$ + variation de quantités : 313 131,19 \$ + incidences : 125 252,48 \$) - Appel d'offres public 23-6114 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1213;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite d'eau potable au parc Angrignon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 087 541,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6114;
- 2- d'autoriser une dépense de 208 754,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 313 131,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 125 252,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1239981002

CM23 0898

Accorder un contrat à l'équipe formée par les firmes Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture pour le projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et la ventilation des ateliers Viau situés au 2269, rue Viau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une période de quatre ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 694 485,68 \$, taxes incluses (contrat : 516 730,42 \$ + contingences : 103 346,08 \$ + incidences : 74 409,18 \$) - Appel d'offres public 23-19867 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1217;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre ans avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture dans le cadre du projet de remplacement des systèmes de captation des gaz et de la ventilation des ateliers Viau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 516 730,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public d'offres public 23-19867;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 346,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 74 409,18 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1236676001

CM23 0899

Accorder un contrat de services professionnels à CNW Group LTD (Cision), pour la diffusion sur fil de presse de communiqués, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 326 216,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19742 (3 soum., un seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1219;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, CNW Group LTD (Cision), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de diffusion de communiqués de presse sur fil de presse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 326 216,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-197420;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1239732001

CM23 0900

Accorder quatre contrats aux équipes finalistes suivantes, soit : 1- Atelier Big City + Cimaise, SNC-Lavalin inc., Groupe Geniex inc., Ambioner inc.; 2- BGLA architecture + Design Urbain, Les Services EXP inc., Latéral; 3- Prisme + ADHOC inc., GBI Experts-Conseils inc.; 4- Ruccolo + Faubert Architectes inc., Marchand Houle & Associés inc., SDK et Associés inc., Dupras Ledoux inc., pour les prestations de l'étape 2 dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire du centre Gadbois, pour un montant forfaitaire de 216 153 \$ chacun, pour un total de 864 612 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15868 / Autoriser une augmentation de budget de 117 274,50 \$, taxes incluses, des crédits autorisés par la résolution CM23 0176 pour la réalisation du concours

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1220;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une augmentation de 117 274,50 \$, taxes incluses, des crédits autorisés par la résolution CM23 0176 du 20 février 2023 pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire du centre Gadbois;
- 2- d'accorder quatre contrats aux équipes finalistes suivantes pour un montant total de 864 612 \$, taxes incluses :
 - Atelier Big City + Cimaise, SNC-Lavalin inc., Groupe Geniex inc., Ambioner inc.;
 - BGLA architecture + Design Urbain, Les Services EXP inc., Latéral;
 - Prisme + ADHOC inc., GBI Experts-Conseils inc.;
 - Ruccolo + Faubert Architectes inc., Marchand Houle & Associés inc., SDK et Associés inc., Dupras Ledoux inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1238421001

CM23 0901

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de trois ans avec Groupe Civitas inc. pour des services de surveillance de travaux, pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-1769 (3 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1224;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Le Groupe Civitas inc. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de surveillance de travaux pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-1769;
- 2- d'approuver un projet de convention de services entre la Ville de Montréal et Le Groupe Civitas inc. à cet effet;

- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1235380002

À 10 h 53,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0902

Approuver un projet d'Entente de collaboration entre la Ville de Montréal et OURANOS d'une durée de trois ans effective à compter du 16 juin 2023, pour un montant total de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$ / Dépôt du bilan 2020-2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1230;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 517 387,50 \$, taxes incluses, et une contribution en nature de 300 000 \$ à Ouranos afin de soutenir l'entente entre les deux parties ainsi que d'approuver le dépôt du bilan 2020-2023;
- 2- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans effective à partir du 16 juin 2023;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1238910002

CM23 0903

Exercer l'option de renouvellement de l'entente-cadre de 12 mois prévu au contrat et autoriser une dépense additionnelle de variation de quantité, de contingences et de variation de prix, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Produits Re-Plast inc. pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain (CM20 1138), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 013 676,44 \$ à 1 469 476,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1227;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois prévu à l'entente-cadre pour l'acquisition de plastique recyclé utilisé à la confection de mobilier urbain, et d'autoriser une dépense additionnelle de variation de quantité, de contingences et de variation de prix, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Produits Re-Plast inc. (CM20 1138), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 013 676,44 \$ à 1 469 476,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 452,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 51 697,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 344 650 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de prix;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1230344003

CM23 0904

Approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal accepte de reporter du 31 décembre 2022 au 1er avril 2023 la date d'effet de la réduction des lieux loués par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) aux termes du bail concernant le 225-245, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, résultant en une perte de revenu pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2026 de 680 931 \$, avant taxes / Accepter des RHSJ une compensation financière de 125 000 \$ exemptée de TPS et TVQ / Ajuster à la baisse la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière au chapitre des revenus de location de l'immeuble pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 pour un montant total de 181 582 \$/an, avant taxes / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de la culture de 62 500 \$ en 2023 et 62 500 \$ en 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1245;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal accepte de reporter du 31 décembre 2022 au 1^{er} avril 2023 la date d'effet de la réduction des lieux loués par les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph (RHSJ) aux termes du bail concernant le 225-245, avenue des Pins Ouest, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, résultant en une perte de revenu pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2026 de 680 931 \$, avant taxes;
- 2- d'accepter des RHSJ une compensation financière de 125 000 \$, exemptée de TPS et TVQ;
- 3- d'ajuster à la baisse la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière au chapitre des revenus de location de l'immeuble pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 pour un montant total de 181 582 \$ par année, avant taxes;

- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de la culture de 62 500 \$ en 2023 et 62 500 \$ en 2024, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification;
- 5- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1235941003

CM23 0905

Ratifier l'occupation, par l'organisme Sentier Urbain et pour la période du 19 juillet 2021 au 31 août 2023, du terrain situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 14 640 pieds carrés (1 360,1 mètres carrés), à des fins d'agriculture urbaine. La subvention immobilière est de 1 297 836 \$ pour cette occupation / Approuver un contrat de prêt de terrain par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Sentier Urbain, pour une période de 14 mois à compter du 1er septembre 2023, le dit terrain, à des fins d'agriculture urbaine. La subvention immobilière est de 714 798 \$ pour toute la durée du prêt de terrain

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1240;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de ratifier l'occupation de Sentier Urbain pour la période du 19 juillet 2021 au 31 août 2023 du terrain, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 3 523 567 cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 14 640 pieds carrés (1 360,1 mètres carrés), à des fins d'agriculture urbaine;
- 2- d'approuver un contrat de prêt de terrain par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Sentier Urbain, pour une période de 14 mois, à compter du 1^{er} septembre 2023, le dit terrain, à des fins d'agriculture urbaine, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de terrain.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1238682004

CM23 0906

Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée du projet de bail / Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9413-8757 Québec inc., du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés (9 000 pieds carrés), situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé, moyennant un loyer total de 53 689 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1241;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée du projet de bail;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à 9413-8757 Québec inc., du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026, un terrain constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 836 mètres carrés (9 000 pieds carrés), situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au sud de la rue Louvain Ouest et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à des fins de stationnement tarifé à l'usage exclusif des membres utilisant l'application Clicknpark, moyennant un loyer total de 53 689 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1230515004

À 11 h 01, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 16, le conseil reprend ses travaux.

À 11 h 16,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0907

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pépinière et paysagiste Marina inc. pour une durée répartie sur cinq périodes de sept mois chacune en 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, à compter du 1^{er} avril 2023, une partie des lots 1 705 766 et 1 706 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 840 mètres carrés, sur le boulevard Saint-Joseph dans l'arrondissement de Lachine, à des fins de stationnement saisonnier d'équipements, pour un loyer total de 24 469 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1246;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Pépinière et paysagiste Marina inc. pour une durée répartie sur cinq périodes de sept mois chacune en 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, à compter du 1^{er} avril 2023, une partie des lots 1 705 766 et 1 706 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 840 mètres carrés, sur le boulevard Saint-Joseph, dans l'arrondissement de Lachine, à des fins de stationnement saisonnier d'équipements, pour un loyer total de 24 469 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1235941008

CM23 0908

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés (681,84 mètres carrés), au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 532,52 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 153 537,32 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1247;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à RÉZO (santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels), pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, un espace d'une superficie de 7 339,26 pieds carrés (681,84 mètres carrés), au 1^{er} et au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 22 532,52 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1238682006

CM23 0909

Fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée du projet de convention de modification de bail / Approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour un terme de trois ans de 2023 à 2025, du 1^{er} octobre au 31 décembre, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés (30 000 pieds carrés), à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des Agents STM détenant une vignette, moyennant un loyer total de 45 109 \$, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1243;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de fermer et retirer du domaine public une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la durée du projet de convention de modification de bail;
- 2- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société de transport de Montréal, pour un terme de trois ans, de 2023 à 2025, du 1^{er} octobre au 31 décembre, pour une durée maximale de 92 jours par année, un terrain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé au sud de la rue Louvain et à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, constitué d'une partie du lot 1 999 283 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 787 mètres carrés (30 000 pieds carrés), à des fins de stationnement non tarifé à l'usage exclusif pour les véhicules des Agents STM détenant une vignette, moyennant un loyer total de 45 109 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1230515005

CM23 0910

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2028, un espace d'entreposage d'une superficie de 1 819,51 mètres carrés, à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour un loyer total de 1 655 062,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1244;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jalbec inc., pour une période additionnelle de cinq ans, du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2028, un espace d'entreposage d'une superficie de 1 819,51 mètres carrés, à l'intérieur du bâtiment situé au 2350, rue Dickson, suite 440, aux fins de remisage des véhicules hors saison pour le Service du matériel roulant et des ateliers, pour un loyer total de 1 655 062,32 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1235372006

CM23 0911

Approuver un projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés (154,27 mètres carrés), au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 4 992,60 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 34 871,55 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1248;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'organisme Réseau de la santé sexuelle des sourds du Québec, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, un espace d'une superficie de 1 660,55 pieds carrés (154,27 mètres carrés), au 2^e étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 4 992,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1238682007

À 11 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0912

Autoriser une dépense additionnelle de 500 000 \$, taxes non incluses, pour compléter les travaux d'améliorations locatives de l'espace muséal situé au 2^e étage du 1200 boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du bail intervenu entre la Ville de Montréal et Gestion Saint-Laurent Angus inc. (CM16 1446), majorant ainsi le montant total du projet de 7 530 145,58 \$ à 7 955 145,58 \$, taxes non incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1250;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 500 000 \$, avant les taxes, pour compléter les travaux d'améliorations locatives de l'espace muséal situé au 2^e étage du 1200, boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446), majorant ainsi le montant total du projet de 7 530 145,58 \$ à 7 955 145,58 \$, avant les taxes;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1239653004

CM23 0913

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés (241,47 mètres carrés), au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 7 987,80 \$, excluant les taxes. Le montant total de la subvention représente une somme 54 374,43 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1252;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, des locaux d'une superficie de 2 599,16 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 7 987,80 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1238682008

CM23 0914

Approuver un projet Addenda 1 accordant un soutien financier additionnel à Pause-Famille inc. de 42 000 \$, majorant le montant du soutien accordé de 120 000 \$ (CE22 0426) à 162 000 \$ et permettant de prolonger la durée du projet Artégration 2 du 16 septembre 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre du programme Territoires d'inclusion prioritaires du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), dans le cadre de l'Entente 2021-2024 entre le ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1254;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'Addenda 1 à la convention initiale (CE22 0426) intervenue entre la Ville de Montréal et Pause-Famille inc., pour la réalisation du projet Artégration dans le cadre du programme Territoires d'inclusion prioritaires du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) financé par l'Entente 2021-2024 entre le ministère de l'immigration, de la francisation et de l'intégration (MIFI) et la Ville de Montréal, reportant la date de fin de la convention au 31 mars 2024 et accordant un soutien financier additionnel de 42 000 \$ pour la continuation dudit projet, majorant le montant du soutien accordé de 120 000 \$ à 162 000 \$;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1238119001

CM23 0915

Accorder un soutien financier maximal de 3 223 989 \$, incluant l'utilisation du solde de 1 468 989 \$ des Fouilles archéologiques (CM17 0456), à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2023, 2024 et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1261;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 3 223 989 \$, incluant l'utilisation du solde de 1 468 989 \$ des Fouilles archéologiques (CM17 0456), à Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le renouvellement des expositions et des équipements ainsi que la conservation des vestiges en 2023, 2024 et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1237233002

CM23 0916

Accorder un soutien financier de 276 547 \$ à Ali et les princes de la rue, faisant aussi affaires sous École de la relève, pour la période de juin 2023 à décembre 2025, pour la pérennisation de son offre de services auprès des jeunes en situation de vulnérabilité / Autoriser un virement budgétaire pour 2023 en provenance du Service de la stratégie immobilière (SSI) vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) au montant de 132 261 \$ / Prévoir l'ajustement des enveloppes budgétaires du SSI ainsi que du SDIS pour 2024 et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1262;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 276 547 \$ à Ali et les princes de la rue, faisant aussi affaires sous École de la relève, en soutien à la pérennisation de son offre de services auprès des jeunes en situation de vulnérabilité, pour la période de juin 2023 à décembre 2025, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire pour 2023 en provenance du Service de la stratégie immobilière (SSI) vers le SDIS au montant de 132 261 \$ pour le financement dudit soutien et prévoir l'ajustement des enveloppes budgétaires du SSI et du SDIS pour 2024 et 2025;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1236535001

À 11 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0917

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Tisseur inc., pour la construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 68 355 300,22 \$, taxes incluses (contrat : 57 279 395,25 \$ + contingences : 8 591 909,29 \$ + incidences : 2 483 995,68 \$) - Appel d'offres public IMM-15864 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1324;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Tisseur inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du complexe aquatique de Pierrefonds-Roxboro, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 57 279 395,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15864;
- 3- d'autoriser une dépense de 8 591 909,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 483 995,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Tisseur inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1236597001

CM23 0918

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder sept contrats aux firmes suivantes, soit 9055-0344 Québec inc., Déneigement Proquip inc., Gestion Diamond PPDG inc., Les Excavations Payette ltée, Pavages Chartrand inc. et Pépinière Michel Tanguay inc., pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, pour une période de quatre saisons hivernales, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 63 764 072,53 \$, taxes incluses (contrat : 53 136 727,11 \$ + variation des quantités : 7 970 509,07 \$ + contingences : 2 656 836,36 \$) - Appel d'offres public 23-19937 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1311;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de quatre saisons hivernales, les contrats pour les services de déneigement clé en main pour les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard et de Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19937:

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Pépinière Michel Tanguay inc.	Lot 3: RPP-105-2327	7 596 892,64 \$
Gestion Diamond PPDG inc.	Lot 4: RPP-106-2327	5 531 502,44 \$
Pavages Chartrand inc.	Lot 5: SLE-109-2327	6 597 495,45 \$
Pavages Chartrand inc.	Lot 6: SLE-110-2327	6 357 427,65 \$
Les Excavations Payette ltée	Lot 7: SLE-111-2327	5 494 216,73 \$
9055-0344 Québec inc.	Lot 9: VMA-113-2327	8 783 400,15 \$
Déneigement Proquip inc.	Lot 10: VMA-114-2327	12 775 792,05 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 2 656 836,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 7 970 509,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Pépinière Michel Tanguay inc., Gestion Diamond PPDG inc., Pavages Chartrand inc., Les Excavations Payette ltée, 9055-0344 Québec inc. et Déneigement Proquip inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1235382012

CM23 0919

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à quatre intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 221 723,91 \$, taxes incluses (contrat : 3 518 103,26 \$ + contingences : 703 620,65 \$) - Appel d'offres public 504904 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1315;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à quatre intersections de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 518 103,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504904;
- 2- d'autoriser une dépense de 703 620,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1238848018

CM23 0920

Accorder un contrat à Construction NRC inc., pour la réalisation de travaux de signalisation lumineuse à diverses intersections (Lot 4 - 50 projets) de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 375 443,62 \$, taxes incluses (contrat : 1 146 203,02 \$ + contingences : 229 240,60 \$) - Appel d'offres public 506804 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1319;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder à Construction NRC inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux électriques de signalisation lumineuse à 50 intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 146 203,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 506804;
- 2- d'autoriser une dépense de 229 240,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Construction NRC inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1238848020

CM23 0921

Accorder huit contrats aux firmes suivantes, soit Gestion Gérard Boutin, Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Transport H. Cordeau inc. et Déneigement Cyrbault inc., pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et du Sud-Ouest, pour une période de deux saisons hivernales sauf pour PMR-203-2324 et RPP-204-2324 pour une période d'une saison hivernale, avec une option de prolongation d'une saison hivernale - Dépense totale de 14 654 856,07 \$, taxes incluses (contrat : 12 212 380,06 \$ + variation des quantités : 1 831 857 \$ + contingences : 610 619 \$) - Appel d'offres public 23-20012 (4 soum.)

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1308;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de deux saisons hivernales sauf pour PMR-203 et RPP-204 pour une période d'une saison hivernale, les contrats pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement des arrondissements de Montréal-Nord, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et du Sud-Ouest, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20012 :

Firmes	Lots	Montants sans contingences et Variations de quantité (taxes incluses)
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	Lot 1: MTN-205-2325	1 722 233,52 \$
Déneigement Cyrbault inc.	Lot 2: MTN-207-2325	2 398 608,45 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 3: PMR-203-2324	1 055 608,47 \$
Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.)	Lot 4 : PMR-204-2325	1 840 243,86 \$
Gestion Gérard Boutin	Lot 5 : RPP-204-2324	826 382,81 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 6 : RPP-205-2325	1 219 654,80 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 7 : RPP-206-2325	1 097 068,46 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 8 : SO-201-2325	2 052 579,69 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 610 619 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 831 857 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe TMD (9150-2732 Québec inc.), Déneigement Cyrbault inc., Transport H. Cordeau inc., Gestion Gérard Boutin;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1238788001

À 11 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.43 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0922

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 240 484,07 \$, taxes incluses (contrat : 2 700 403,39 \$ + contingences : 540 080,68 \$) - Appel d'offres public 504902 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1317;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 700 403,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504902;
- 2- d'autoriser une dépense de 540 080,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1238848022

CM23 0923

Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 165 827,89 \$, taxes incluses (contrat : 2 638 189,91 \$ + contingences : 527 637,98 \$) - Appel d'offres public 504906 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1318;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 638 189,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504906;
- 2- d'autoriser une dépense de 527 637,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1238848024

CM23 0924

Accorder un contrat de services professionnels à Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour l'accompagnement à la mise en œuvre des 3^e et 4^e éditions du budget participatif de Montréal - Dépense totale de 818 932,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20004 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1330;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), organisme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour accompagner la Ville dans la mise en œuvre des troisième et quatrième éditions du budget participatif de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 818 932,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20004;
- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1237188001

CM23 0925

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Patrick, entre les rues D'Argenson et Shearer, pour une somme maximale de 527 037,92 \$, taxes incluses

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1314;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada (projet G91820), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet de la rue Saint-Patrick entre les rues D'Argenson et Shearer pour une somme maximale de 527 037,92 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1230025001

À 12 h,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.45 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0926

Accorder trois contrats de gré à gré à deux organismes à but non lucratif et une entreprise privée pour l'acquisition de quatre articles dans le contexte d'une initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, pour un montant total de 476 250 \$, taxes incluses - Demandes de prix 1607177 et 1607138 (3 soum.), le tout conditionnellement à l'approbation par le conseil municipal des offres à venir des arrondissements, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (dossier décisionnel 1230173002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1350;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder trois contrats de gré à gré pour l'acquisition de quatre articles à deux organismes à but non lucratif et une entreprise privée, ci-après désignés, dans le contexte d'une initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, dans le cadre des deux demandes de prix 1607177 et 1607138 pour un montant total de 476 250 \$, taxes incluses;
 - Mains Utiles : 137 970 \$;
 - Petites-Mains : 224 940 \$;
 - Lya Couches Lavables : 113 340 \$
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1230173003

CM23 0927

Accorder un soutien financier non-récurrent de 500 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2023 et 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1344;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Partenariat du Quartier des spectacles pour le déploiement d'un projet de mitigation du chantier Sainte-Catherine Ouest en 2023 et 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1237796008

CM23 0928

Accorder un soutien financier de 175 000 \$ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2023, 2024 et 2025, totalisant la somme de 525 000 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1340;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 175 000 \$ par année au Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal pour son fonctionnement et le maintien de ses activités pour les années 2023, 2024 et 2025, totalisant la somme de 525 000 \$;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1227233008

CM23 0929

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes du secteur Griffintown dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1326;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant les six zones d'enfouissement du projet urbain secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 1 526 000 \$, avant taxes, si la Ville de Montréal décide de reporter ou d'abandonner la demande d'enfouissement selon la distance de lignes touchée.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1227786001

CM23 0930

Accorder un contrat à Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en ingénierie d'infrastructures RThU, en mécanique du bâtiment, en électricité et en génie civil pour la réalisation d'une étude de préconception visant l'implantation d'un réseau thermique urbain dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est - Dépense totale de 213 713,24 \$, taxes incluses (contrat : 194 284,76 \$ + contingences : 19 428,48 \$) - Appel d'offres public 23-19840 (un seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1349;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Bouthillette Parizeau inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie d'infrastructure RThU, en mécanique du bâtiment, en électricité et en génie civil, pour la réalisation d'une étude de préconception visant l'implantation d'un réseau thermique urbain dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 284,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19840;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 428,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1237816001

À 12 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0931

Abroger la résolution CM23 0674

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 juin 2023 par sa résolution CE23 1080;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 0674.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229575001

CM23 0932

Autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) pour financer les travaux de décontamination et de déconstruction de la piscine George-Vernot, pour une dépense totale de 1 524 175,67 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2023 par sa résolution CE23 1171;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'affectation du surplus du Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) pour financer les travaux de décontamination et de déconstruction de la piscine George-Vernot pour une dépense totale de 1 524 175,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238406001

CM23 0933

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux d'éclairage de la rue Ann, entre les rues Wellington et Ottawa ainsi que l'éclairage de l'intersection Mullins/d'Argenson, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1264;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement du Sud-Ouest de prendre en charge la préparation des plans et devis et la réalisation des travaux d'éclairage de la rue Ann, entre les rues Wellington et Ottawa, ainsi que l'éclairage de l'intersection des rues Mullins/d'Argenson, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.03 1237629001

CM23 0934

Accepter les offres de services des arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et du réseau cyclable pour les années de réalisation 2023 et 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1266;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'accepter les offres de services des conseils d'arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux d'aménagement de rues artérielles et de voies cyclables pour les années 2023 et 2024, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1238935002

CM23 0935

Abroger la résolution CM23 0545

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1211;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 0545.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1237231033

À 12 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0936

Offrir aux arrondissements concernés, la prise en charge par le Service de la culture de la gestion globale des projets dans le cadre du Programme de mise à niveau des Maisons de la culture, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1265;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements concernés la prise en charge par le Service de la culture de la gestion globale des projets dans le cadre du programme de mise à niveau des Maisons de la culture, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1231567001

CM23 0937

Consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc. qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs accordés par le conseil municipal, résultant de la transaction d'achat des actions par Artelia Canada inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1269;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de consentir au changement de contrôle du contractant FNX-INNOV inc., qui a été retenu par la Ville pour offrir des services professionnels en ingénierie dans plusieurs contrats actifs, résultant de la transaction d'achat des actions de l'actionnaire unique de FNX-INNOV inc. par Artelia Canada inc., conformément aux documents contractuels suivants :

Numéros d'appel d'offres / contrats	Objet	Numéros de résolution CM
21-18862	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc. (4 119 266,81 \$, taxes incluses) et Regroupement CIMA+/BC2 (2 573 715,38 \$, taxes incluses), pour fournir des services en ingénierie et en aménagement du domaine public pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal jusqu'au 30 septembre 2024 ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, selon la première des deux éventualités, avec option de renouvellement des contrats pour un an reconductible deux fois - Appel d'offres public 21-18862 (4 soum.) / Autoriser le directeur de la Direction de la gestion du portefeuille de projets à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées	CM21 1179

21-18908	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec FNX-INNOV inc., pour une période de deux ans, pour la conception et la surveillance de travaux de feux de circulation (Lot 1) - Montant estimé de l'entente : 4 322 686, 33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18908 (2 soum. - 1 seul conforme).	CM22 0352
18-16861	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design, Les Consultants S.M. inc. et Delisle, Despaux et associés, pour les travaux de mise aux normes de l'aréna du Centre Sportif Dollard-St-Laurent de l'arrondissement de LaSalle pour une somme maximale de 1 035 263,07 \$, taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public 18-16861 (7 soum.) / Autoriser une dépense totale de 1 397 531,93 \$, taxes incluses.	CM18 1253
18-16634	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Marchand Architecture & Design inc. pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la conversion du chauffage et la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard - Dépense totale de 832 069,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16634 (3 soum.)	CM18 1138

Adopté à l'unanimité.

30.07 1237231060

CM23 0938

Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du troisième appel de projets du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Québec pour financer des initiatives de promotion et valorisation de la langue française dans les municipalités;

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a mis sur pied le programme « Fous du français » et lance un troisième appel à projets auprès des ses membres;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024;

Attendu que la Ville de Montréal a l'intention de faire le dépôt d'une demande dans le cadre du troisième appel de projets du programme « Fous du français » afin de financer la réalisation de projets contenus dans le Plan d'action, qui visent à encourager l'emploi du français dans l'espace public, chez les jeunes et les personnes immigrantes;

Attendu que le programme exige de joindre à la demande une résolution du conseil municipal autorisant son dépôt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1270;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du troisième appel du projet du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1239939004

CM23 0939

Adopter la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de MTelus les 26 et 27 août 2023 dans le cadre de l'événement « Mutek » et la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool dans 21 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Quartier Latin, le 9 septembre 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1280

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme MTelus, enregistré au numéro 3375080283, entre 3 h et 5 h le 26 août 2023 et entre 3 h et 6 h le 27 août 2023 dans le cadre de l'événement organisé par le Festival Mutek.
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 21 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Quartier Latin entre 3 h et 6 h le 9 septembre 2023 dans le cadre de l'événement « La grande rentrée du Quartier Latin ».

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro permis d'alcool
Arcade Montréal	2031 rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035 rue Saint-Denis	1171199285	100153767-1
Bistro à Jojo	1627 rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049 rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Café Gitana	2080 rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Café Hookah Lounge	1699 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Frite Alors!	1710 rue Saint-Denis	1165559734	100147470-2
L'Abreuvoir	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (1 ^{er} étage)
L'Abreuvoir (sous-sol)	403 rue Ontario E	1165834665	100122952-1 (sous-sol)
La Distillerie	300 rue Ontario E	1162863113	100105601-1
3 Brasseurs	1658 rue Saint-Denis	1149785199	100015821-2
Le Psy Bar	2073 rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741 rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361 rue Émery	1168217314	100015821-2
Patrick's Pub Irlandais	1707 rue Saint-Denis	1162182191	100105486-1
Point Bar	2017 rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Point Bar Lounge	1735 rue Saint-Denis	1174043092	282020
Pub L'Île-Noire	1649 rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1
Randolph Pub Ludique	2041 rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Saint-Houblon	1567 rue Saint-Denis	1170239728	100080580-1
Turbo Haüs	2040 rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

Adopté à l'unanimité.

CM23 0940

Autoriser le dépôt d'une requête en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires de la Société d'habitation et de développement de Montréal / Mandater le directeur général de la Ville pour transmettre au gouvernement tous les documents requis pour y donner suite

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1352;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une requête auprès de la ministre des Affaires municipales en vue de l'émission de lettres patentes supplémentaires visant à modifier les lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour transmettre tous les documents requis pour donner suite au dépôt de la requête.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1233227001

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 août 2023
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 août 2023 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, M. Stéphane Côté, Mme Gracia Kasoki Katahwa et Mme Julie Roy

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Jocelyn Pauzé

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT UNE SÉANCE PLÉNIÈRE AVEC LES CHERCHEURS AUTEURS DU 2^E RAPPORT SUR LES INTERPELLATIONS POLICIÈRES AU SPVM RENDU PUBLIC LE 22 JUIN 2023, AU POINT 65.03 :

Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, M. Éric Alan Caldwell, M. Stéphane Côté, Mme Gracia Kasoki Katahwa et Mme Julie Roy.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE DEMANDANT UNE SÉANCE PLÉNIÈRE AVEC LES CHERCHEURS AUTEURS DU 2^E RAPPORT SUR LES INTERPELLATIONS POLICIÈRES AU SPVM RENDU PUBLIC LE 22 JUIN 2023, AU POINT 65.03 :

M. Jocelyn Pauzé

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Agent de recherche
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux.

À 14 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.11 et 30.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0941

Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux animaux domestiques, à compter du 22 août 2023 jusqu'au 22 août 2024 / Prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'application de la réglementation lorsqu'il s'agit d'une situation visant un chien mordeur ou au comportement agressif, à compter du 22 août 2023 jusqu'au 22 août 2024, le tout conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1354;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption d'un règlement relatif aux animaux domestiques à compter du 22 août 2023 jusqu'au 22 août 2024, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4);
- 2- de prolonger la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'application de la réglementation visant un chien mordeur au comportement agressif à compter du 22 août 2023 jusqu'au 22 août 2024, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1238726003

CM23 0942

Prolonger pour une période de cinq ans la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1353;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

de prolonger pour une période de cinq ans la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4)

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement au point 30.12 afin de modifier la durée de la déclaration de compétence du conseil de la Ville de la façon suivante :

« de prolonger pour une période de trois ans la déclaration de compétence du conseil de la ville quant à l'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) ».

Un débat s'engage sur l'amendement proposé par MM. Miranda et DeSousa.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Luis Miranda.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Magda Popeanu et au leader de la majorité Alex Norris qui indiquent que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé, et que le vote nominal ne sera pas requis.

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité Alex Norris et la conseillère Magda Popeanu pour leurs interventions et déclare l'amendement proposé adopté.

Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.12, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.12 1239587003

CM23 0943

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1223496001

CM23 0944

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est du boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au Nord-Est du Boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1229081001

CM23 0945

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1224396002

CM23 0946

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant les règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1229081004

CM23 0947

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1229081005

CM23 0948

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et de la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1224396001

CM23 0949

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est, entre l'avenue Bruchési et la rue D'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est entre l'avenue Bruchési et la rue D'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1239945001

CM23 0950

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1226924003

CM23 0951

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1234526001

CM23 0952

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » afin d'étendre son application au territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève relativement au domaine public, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1237576003

CM23 0953

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1234520001

CM23 0954

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.12 1238373002

CM23 0955

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.13 1238373007

À 14 h 48,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0956

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0749;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0749;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0953;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1233867003

Règlement 03-009-15

CM23 0957

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0750;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0750;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0949;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1230025004

Règlement 23-023

CM23 0958

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0751;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0751;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0951;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 14^e Avenue, entre la rue René-Lévesque et la rue de la Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains »;
- 2- de créer une servitude à des fins de télécommunication et de transport d'énergie sur les lots 6 415 898, 6 415 899, 6 415 905, 6 415 906, 6 415 908 et 6 415 911 ainsi que sur les parties de lots 6 415 901, 6 415 902, 6 415 904, 6 415 912, 6 415 913 et 6 415 943, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ANPQCRSJ'M'E'N'MA, tel qu'identifié sur le plan.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1218703002

Règlement 23-024

CM23 0959

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0752;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0752;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0955;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1237637002

Règlement 23-025

CM23 0960

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0753;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0753;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0957;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 740 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1238848002

Règlement 23-026

À 14 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0961

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0754;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0754;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 mai 2023 par sa résolution CE23 0958;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1239542001

Règlement 23-027

CM23 0962

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0755;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » à l'assemblée du conseil municipal du 12 juin 2023 par sa résolution CM23 0755;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 juin 2023 par sa résolution CE23 1028;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs et de maintien des actifs connexes » sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1239965001

Règlement 23-028

CM23 0963

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction en vue de l'augmenter à 9 et les limites de hauteur de manière à les augmenter à 45 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur le lot 2 161 220, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la densité de construction en vue de l'augmenter à 9 et les limites de hauteur de manière à les augmenter à 45 mètres, le tout afin de permettre la construction d'un projet de remplacement destiné à des personnes ayant besoin d'hébergement sur le lot 2 161 220, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1238449003

Règlement P-04-047-253

CM23 0964

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des parcs et espaces verts à proximité du pont Jacques-Cartier

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des parcs et espaces verts à proximité du pont Jacques-Cartier à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 9 mai 2023, par sa résolution CA23 240177 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA23 240178 du conseil d'arrondissement de Ville-Marie à sa séance du 9 mai 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 31 mai 2023 au 800, boulevard De Maisonneuve Est, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023, par sa résolution CE23 1296;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte des parcs et espaces verts de la partie II de ce Plan, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de retirer l'affectation « parc » des lots privés et d'ajouter cette affectation aux lots appartenant à la Ville de Montréal compris dans le site du parc des Faubourgs.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1237303001

Règlement 04-047-254

À 14 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0965

Nommer les espaces intérieurs de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 août 2023 par sa résolution CE23 1174;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les espaces suivants, dans le cadre des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275, rue Notre-Dame Est, comme indiqué sur les plans joints au dossier;

la salle des Armoiries (RC-100);
la salle des Sténodactylos (RC-144);
la salle Robertine-Barry (RC-145);
la salle Conrad-Archambault (RC-150);
l'espace de la Saberdache (RC-151);
la salle du conseil (01-100);
le hall d'honneur (01-101);
le salon Kathleen-Fisher (01-122);

le salon Maisonneuve (01-123);
la salle du Pin-Blanc (01-125);
le salon Jeanne-Mance (01-130);
le salon de la Francophonie (02-100);
le balcon du Discours (02-100A);
la galerie de l'Est (02-117);
la galerie de l'Ouest (02-120);
la salle Peter-McGill (02-133);
la salle Germaine-Pépin (03-102);
la salle de l'Horloge (04-100);
la salle Thérèse-Daviau (04-141, 04-142 et 04-143).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1234521007

CM23 0966

Nommer le prolongement de la rue Jean-Nicolet dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1298;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « rue Jean-Nicolet », le prolongement de la rue du même nom situé sur le lot numéro 6 478 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1234521012

CM23 0967

Nommer le parc des Gorilles dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1373;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « parc des Gorilles » le parc reliant les rues Beaubien Ouest et Saint-Zotique Ouest, entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Saint-Urbain, et constitué des lots numéros 6 197 463, 6 220 632, 6 220 633, 1 869 278, 1 867 479 et 6 220 629 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comme indiqué dans le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1234521010

CM23 0968

Désignation de la présidente et nominations de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1272;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil des Montréalaises :
 - Kenza Chahlouni, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2023 à août 2026;
 - Fyscillia Ream, pour un premier mandat de trois ans, d'août 2023 à août 2026;
 - Marie-Ève Voghel Robert, pour un premier mandat de trois ans, du 21 septembre 2023 au 21 septembre 2026;
- 2- de désigner Nelly Dennene à titre de présidente du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de deux ans, du 15 septembre 2023 au 15 septembre 2025;
- 3- de remercier les personnes suivantes pour leur contribution au Conseil des Montréalaises :
 - Alexe Lépine-Dubois, Gwendoline Lüthi et Anuradha Dugal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1237721003

CM23 0969

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- M. Sonny Moroz à titre de membre de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Catherine Clément-Talbot ;
- Mme Alba Zuniga-Ramos à titre de vice-présidente de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de M. Sonny Moroz;
- Mme Catherine Clément-Talbot à titre de membre de la Commission de la présidence du conseil, en remplacement de Mme Alba Zuniga Ramos.

Adopté à l'unanimité.

51.02

Point 51.03**Nomination de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal**

À 15 h 11, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité M. Alex Norris qui, d'un commun accord avec l'opposition officielle, retire le point 51.03.

CM23 0970

Le conseiller Julien Hénault-Ratelle et le conseiller Benoit Dorais déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Motion de l'opposition officielle demandant à l'administration de publier un bilan de en matière de construction d'unités de logements sociaux, abordables et familiaux du Règlement pour une métropole mixte et sur les obstacles liés aux mises en chantier

Attendu que les Montréalais subissent actuellement les conséquences d'une crise de l'abordabilité du logement dont les effets néfastes contraignent les ménages les plus vulnérables à résider dans des logements inadaptés, insalubres ou surpeuplés;

Attendu que, selon le rapport *Engagé.es pour le logement* publié en juin 2023 par Centraide du Grand Montréal, près d'un ménage sur cinq ne dispose pas de revenus suffisants pour payer le loyer et répondre à ses besoins essentiels, et qu'environ 80 000 personnes dépensent plus de 80 % de leur revenu pour se loger dans le Grand Montréal;

Attendu que près de 500 ménages québécois, dont 115 à Montréal, se sont retrouvés sans logement le lendemain du 1^{er} juillet 2023;

Attendu que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) estime que la construction de logements supplémentaires devrait grandement augmenter afin d'améliorer l'abordabilité des logements;

Attendu que la SCHL souligne que l'augmentation de l'offre ne suffira pas à elle seule à résoudre les problèmes d'abordabilité du logement pour tout le monde, prônant pour une « transformation radicale du secteur du logement » au Canada;

Attendu que l'itinérance et la détresse humaine sont de plus en plus visibles dans les rues de la métropole;

Attendu que l'administration de Projet Montréal a promis de construire 60 000 logements abordables sur 10 ans lors de la campagne électorale de 2021;

Attendu que le Règlement pour une métropole mixte (RMM) est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Attendu que tout projet prévoyant l'ajout d'au moins 1 logement et d'une superficie résidentielle de plus de 450 m² doit contribuer à l'offre de logements sociaux, abordables et familiaux selon le mode de contribution adéquat pour le projet;

Attendu que le RMM prévoit trois modes de contribution au développement de logements sociaux et abordables, soit la construction desdits logements par le promoteur, la cession d'un terrain à la Ville ou la contribution financière au Fonds pour le logement social et au Fonds pour le logement abordable;

Attendu qu'au sein des zones abordables, qui connaissent des hausses de densité de construction résidentielle, les contributions en logement abordable peuvent prendre différentes formes alors qu'en dehors de ces zones, seules des contributions financières au Fonds d'inclusion de logements abordables sont demandées;

Attendu qu'une page du site de la Ville de Montréal est dédiée aux retombées du Règlement pour une métropole mixte et mise à jour trimestriellement;

Attendu qu'entre l'entrée en vigueur du RMM le 1^{er} avril 2021 et le 12 juillet 2023, la Ville a signé 148 ententes prévoyant des engagements équivalant à la construction d'environ 512 logements sociaux et de 551 logements familiaux et des contributions financières d'une valeur totale de 24 579 292 \$;

Attendu que parmi ces ententes, environ 13 projets de plus de 12 500 m² auraient théoriquement pu générer des projets de logements sociaux viables;

Attendu que parmi ces ententes, un seul projet était situé en zone de logement abordable;

Attendu que le Règlement pour une métropole mixte est un règlement visant à structurer le développement immobilier résidentiel montréalais à long terme;

Attendu que le document explicatif du Règlement, produit en 2019 aux fins de consultations publiques, prévoyait la production d'un bilan (« Bilan de l'an 2 ») de la mise en œuvre dudit règlement au début de l'année 2023;

Attendu que le Bilan de l'an 2 devait être discuté avec le comité de suivi concerté mis en place dans le cadre du Règlement pour une métropole mixte et devait être présenté en Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation;

Attendu que l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) et l'Association de la construction du Québec (ACQ) ont manifesté leurs inquiétudes face au ralentissement des mises en chantiers à Montréal;

Attendu qu'un article de *La Presse* du 19 juillet 2023 intitulé « Construction résidentielle à Montréal : Le pire mois de juin en 25 ans » relate que le nombre des mises en chantier a chuté de 71 % par rapport à juin 2022, passant à 3 110 à 908;

Attendu que, selon le bilan 2022 de l'APCHQ, l'effet du ralentissement des mises en chantier résidentielles a commencé à se faire sentir en 2022 dans la métropole avec un recul de 29 %, alors qu'elles ont augmenté de 5 % pour la même période à Laval;

Attendu que, malgré la conjoncture économique liée à l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêt ainsi que la pénurie de main-d'œuvre, la Région métropolitaine de recensement de Toronto a observé un regain de mises en chantier, principalement en raison des ventes sur plan de copropriétés conclues au cours des 3 années précédentes, contrairement à Montréal où les logements locatifs demeurent le moteur de la construction;

Attendu que la Ville de Montréal a formé avec des partenaires immobiliers une cellule facilitatrice, qui a lancé son plan d'action en mars 2023, afin d'accélérer et simplifier les processus d'autorisation et de consultation auprès des développeurs;

Attendu que le rapport d'étape du Chantier Montréal abordable, publié en avril 2023, recommande d'accélérer le rythme des mises en chantier en agissant sur les processus d'approbation, le cadre réglementaire et la fiscalité;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Vana Nazarian
M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- que soit rendu public dans les plus brefs délais le Bilan de l'an 2 du Règlement pour une métropole mixte tel que promis dans le document explicatif de 2019, et que ce bilan soit analysé par la Commission du développement économique, de l'urbanisme et de l'habitation au cours de l'année 2023;
- 2- que le Bilan de l'an 2 comprenne des données probantes quant aux indicateurs de mise en œuvre, incluant :
 - des tableaux montrant les résultats trimestriels et cumulatifs des ententes en matière de logements sociaux, familiaux et abordables, incluant une segmentation par taille de projet, et par zone de logement abordable, dans le cadre de l'application du Règlement pour une métropole mixte;
 - l'état du Fonds pour le logement social et du Fonds pour le logement abordable en vertu du Règlement pour une métropole mixte;
- 3- que la Ville de Montréal, notamment via ses initiatives de la cellule facilitatrice et du Chantier Montréal abordable, continue son travail sur l'amélioration des processus réglementaires municipaux afin d'encourager les mises en chantier résidentielles dans la métropole et en fasse état publiquement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Vana Nazarian, pour sa présentation.

Brièvement, Mme Nazarian met l'accent sur l'importance d'un bilan en matière de construction d'unités de logements sociaux, abordables et familiaux en lien avec le Règlement pour une métropole mixte et en présentant quelques données à ce sujet.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à l'auteur de la motion le conseiller Julien Hénault-Ratelle.

M. Hénault-Ratelle de son côté est d'avis que les défis demeurent de taille en matière d'habitation et d'abordabilité. Il exprime le souhait également que l'Administration puisse rendre des comptes concernant l'application du Règlement pour une métropole mixte tant sur la création de logements que sur les fonds alloués et les sommes perçues. Il conclut sur les différents enjeux qui touchent les mises en chantier dans la métropole, et ce, avec quelques comparaisons provenant de villes canadiennes.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Benoit Dorais. Ce dernier soulève quelques-uns des ajouts consensuels qui ont été intégrés et conçoit, de concert avec Mme Nazarian et M. Hénault-Ratelle, que la production d'un rapport et l'équité au sens large, incluant celle entre les générations, les promoteurs et les arrondissements, demeurent incontournables. En terminant, il rappelle le travail de la cellule facilitatrice et les études qui seront requises afin de mieux comprendre les données recueillies.

Enfin, la présidente le remercie et cède à nouveau la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui exerce son droit de réplique. Puis, elle met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

CM23 0971

Motion de l'opposition officielle pour sécuriser les déplacements aux abords des écoles situées sur le territoire montréalais

Attendu qu'en septembre 2016, la Ville de Montréal a dévoilé sa stratégie « Vision Zéro », qui vise à réduire à zéro le nombre de décès et blessés graves sur ses routes d'ici 2040, et que l'administration Plante a présenté deux plans d'action;

Attendu que le nombre de piétons et cyclistes grièvement blessés ainsi que le nombre de piétons et cyclistes décédés dans le cadre d'une collision entre 2018 à 2022 s'élèvent respectivement à 427 et 101, selon les rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);

Attendu que 71 % des conducteurs dépassent les limites de vitesse près des écoles et des parcs, selon un rapport de l'Association des directeurs de police du Québec dévoilé en juin 2023;

Attendu que la vitesse excessive représente environ 40 % de toutes les infractions observées en zones scolaires, selon les données du SPVM;

Attendu que la voirie identifiée de type « artérielle » sous le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), qui relève de la ville-centre, présente généralement un niveau de dangerosité plus élevé que la voirie « locale »;

Attendu que le réaménagement de la voirie « artérielle » s'avère généralement plus coûteux et que, par conséquent, les écoles situées à leurs abords ne profitent que rarement des aménagements réalisés dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) étant donné que celui-ci considère parmi ses priorités le coût des aménagements lors de la sélection des projets;

Attendu que lors d'une séance extraordinaire de son conseil d'administration le 14 mars 2023, le Comité de parents des écoles de Montréal a adopté 12 demandes à la Ville de Montréal en lien avec leurs revendications en termes de sécurité des déplacements et de sécurité routière aux abords des écoles;

Attendu que, parmi les demandes du Comité de parents des écoles de Montréal, on compte celles « d'assurer la sécurité aux abords de TOUTES les écoles du territoire », « la création de nouvelles traverses », « d'avoir des interventions policières plus fréquentes autour des écoles » et « d'établir une collaboration entre le Ministère des transports [du] Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, le Centre de services scolaire de Montréal, les écoles et leur conseil d'établissement afin de planifier des mesures de sécurité supplémentaires lorsque des travaux majeurs peuvent affecter la circulation aux abords des écoles »;

Attendu qu'en octobre 2018, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) - désormais nommée Centre de services scolaire de Montréal - a lancé une pétition pour l'ajout de brigadiers, dont le nombre n'avait pas augmenté depuis 15 ans, et que depuis 2001, l'ajout de toute traverse scolaire mène automatiquement à la disparition d'une autre;

Attendu qu'en mai 2023, on comptait toujours 521 traverses scolaires avec présence de brigadiers scolaires sur le territoire montréalais et qu'aucune n'a été ajoutée depuis 20 ans;

Attendu que 22 projets de construction d'établissements d'enseignement primaire et secondaire sont actuellement autorisés dans la région administrative de Montréal, selon le ministère de l'Éducation, ce qui augmente le nombre de brigadiers scolaires nécessaires;

Attendu qu'en août 2018, le conseil municipal a adopté une motion présentée par Ensemble Montréal pour revoir les pratiques entourant les brigadiers scolaires à Montréal, dans laquelle il était notamment demandé que la Commission de la sécurité publique (CSP) tienne une séance publique sur l'amélioration des pratiques relatives à la sécurisation des déplacements entre la maison et l'école;

Attendu que, dans son mémoire présenté lors de cette consultation, la CSDM évaluait qu'une hausse de 22 % du nombre de brigadiers était souhaitable sur son territoire;

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Bonification du programme de sécurisation aux abords des écoles

- 1- que la Ville de Montréal revisite les critères de planification des aménagements aux abords des écoles situées sur le réseau artériel afin de prioriser leur réfection;
- 2- que les écoles situées aux abords des rues artérielles où l'on observe un nombre important de collisions à proximité et n'ayant pas bénéficié du PSAÉ soient considérées prioritaires dans la planification de mesures d'apaisement et de sécurisation;
- 3- que, lors de sa planification des travaux sur des voies publiques, la Ville de Montréal collabore avec les comités de parents afin d'analyser et de planifier les mesures de sécurisation aux abords des écoles;
- 4- qu'une collaboration entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, le SPVM, les centres de services scolaires, les écoles ainsi que leur direction et les conseils d'établissement soit établie afin de planifier des mesures de sécurité supplémentaires et temporaires lorsque des travaux majeurs affectent la circulation d'un secteur.

Bonification du service des traverses scolaires offert par le SPVM

- 1- que le SPVM augmente le nombre de traverses scolaires sécurisées par des brigadiers, tel que demandé par les comités de parents, afin de répondre aux demandes de chaque école sur le territoire montréalais;
- 2- que le SPVM affecte davantage d'effectifs policiers aux alentours des écoles afin d'exercer une vigilance accrue entourant le respect du Code de la sécurité routière;
- 3- que le SPVM communique annuellement avec les arrondissements et les villes liées pour leur fournir des informations sur les intersections qui sont surveillées par des brigadiers, le niveau de dangerosité (indice de risque) des intersections des corridors scolaires, les demandes de brigadiers reçues par les postes de quartier et les raisons justifiant leurs décisions d'attribuer ou non des brigadiers scolaires, et qu'il garde un historique des demandes de brigadiers faites aux postes de quartier tel que recommandé en 2019 par la Commission de la sécurité publique lors de sa consultation sur l'amélioration des pratiques relatives à la sécurisation des déplacements entre la maison et l'école;
- 4- que le SPVM publie la localisation des traverses scolaires sécurisées par un brigadier scolaire pour l'ensemble du territoire sous la forme de données ouvertes géographiques et que le recensement soit mis à jour régulièrement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Alba Zuniga Ramos.

En commençant, Mme Ramos nomme quelques-unes des intersections problématiques en ce qui a trait au nombre de collisions. Ensuite, elle enchaîne notamment sur l'aspect prioritaire de cet enjeu et des investissements requis pour sécuriser les abords des écoles. Enfin, elle souligne le cri du cœur des parents à ce sujet.

La présidente la remercie et cède respectivement la parole aux conseillers Abdelhaq Sari et Craig Sauvé. À tour de rôle, les conseillers Abdelhaq Sari et Craig Sauvé sont d'avis entre autres que les changements nécessaires, en lien avec les consultations publiques passées à cet égard, doivent inclure davantage de brigadiers scolaires et qu'il est possible d'aller encore plus loin dans les initiatives de sécurisation autour des institutions scolaires.

La présidente les remercie et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle qui, notamment, dresse un portrait de toutes les mesures mises de l'avant par l'Administration au regard de cet enjeu.

Il est proposé par Mme Sophie Mauzerolle

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.02 comme suit :

- de remplacer le troisième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que 71 % des conducteurs québécois dépassent les limites de vitesse près des écoles et des parcs, selon un rapport de l'Association des directeurs de police du Québec dévoilé en juin 2023; »

- de remplacer le sixième « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que le réaménagement de la voirie « artérielle » s'avère généralement plus coûteux; »

- de supprimer le dixième « Attendu »

- d'ajouter le texte suivant après le treizième « Attendu » :

« Attendu que la Ville de Montréal a lancé le Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) en 2020 et que les projets réalisés dans le cadre du programme ont permis de sécuriser 92 écoles, touchant ainsi plus de 56 000 élèves; »

« Attendu que, à partir du 10 octobre 2023, la Commission sur les transports et les travaux publics de la Ville de Montréal tiendra une consultation publique portant sur la sécurité routière aux abords des écoles; »

- de remplacer les « Résolus » par le texte suivant :

Bonification du programme de sécurisation aux abords des écoles

« Que, dans le cadre de la consultation prévue au mois d'octobre par la Commission sur les transports et les travaux publics, les commissaires évaluent des modifications aux critères de planification des aménagements aux abords des écoles situées sur le réseau artériel afin de prioriser leur réfection en fonction des intersections à proximité desquelles il y a eu un plus grand nombre de collisions; »

« Que, lors de sa planification des travaux sur des voies publiques, la Ville de Montréal et les arrondissements poursuivent leur collaboration avec les comités de parents, les centres de services scolaires, les écoles ainsi que leur direction et les conseils d'établissement, le SPVM et le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, afin d'analyser et de planifier les mesures de sécurisation aux abords des écoles; »

« Que le conseil municipal reconnaisse que la sécurisation du réseau routier, notamment aux abords des écoles, passe d'abord et avant tout par un repartage de l'espace public qui priorise la sécurité sur la fluidité, et qu'il supporte sans réserve tous les projets qui seront basés sur ce principe. »

Bonification du service des traverses scolaires offert par le SPVM

« Que, dans le cadre de la consultation prévue au mois d'octobre par la Commission sur les transports et les travaux publics, les commissaires évaluent les améliorations possibles par le SPVM pour sécuriser davantage les abords des écoles, dont l'augmentation du nombre de traverses scolaires sécurisées par des brigadiers, les effectifs policiers aux abords des écoles, et ses communications avec l'ensemble des partenaires sur ses initiatives de sécurisation; tel que demandé par les comités de parents, afin de répondre aux demandes de chaque école sur le territoire montréalais; »

Un débat s'engage sur l'amendement de la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil cède la parole d'abord à Mme Zuniga Ramos et par la suite au conseiller Abdelhaq Sari; tous deux commentent l'amendement proposé.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

d'apporter le sous-amendement suivant à l'amendement proposé par la conseillère Sophie Mauzerolle sur lequel, par ailleurs, M. Sari ne s'oppose pas :

- d'ajouter un dernier « Résolu » qui se lit comme suit :

« Que le SPVM rende disponible les localisations des traverses scolaires sécurisées par un brigadier pour l'ensemble du territoire via les données ouvertes de la Ville de Montréal et que le recensement soit mis à jour régulièrement. »

Un débat s'engage sur le sous-amendement du conseiller Abdelhaq Sari.

La conseillère Sophie Mauzerolle prend la parole et indique que l'Administration n'est pas en faveur du sous-amendement de M. Sari. La présidente la remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Ce dernier prend acte de la position de l'Administration concernant le sous-amendement et ne s'y oppose pas. Il réitère aux membres du conseil qu'il est d'accord avec l'amendement proposé par Mme Mauzerolle.

Le débat se poursuit sur le sous-amendement du conseiller Abdelhaq Sari.

La présidente du conseil remercie la conseillère Mary Deros et le conseiller Sylvain Ouellet pour leurs interventions. Puis, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, confirme qu'ils acceptent la position de l'Administration concernant le sous-amendement. La présidente déclare le sous-amendement rejeté.

Le débat se poursuit sur l'amendement de la conseillère Sophie Mauzerolle.

La présidente du conseil remercie Julien Hénault-Ratelle pour son intervention et cède la parole à l'auteure de la motion, la conseillère Alba Zuniga Ramos, qui confirme également être en accord avec l'amendement de Mme Mauzerolle.

La présidente la remercie et déclare l'amendement au point 65.02 adopté à l'unanimité. Puis, elle met aux voix le point 65.02 tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM23 0972**Motion de l'opposition officielle demandant une séance plénière avec les chercheurs auteurs du 2^e rapport sur les interpellations policières au SPVM rendu public le 22 juin 2023**

Attendu qu'en mars 2018, le comité exécutif a adopté les 31 recommandations de la Commission conjointe sur la sécurité publique (CSP) et sur le développement social et la diversité montréalaise (CDSDM), suite à l'examen public du bilan des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et social entre 2012 et 2016; que la troisième et la quatrième recommandations mandataient le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de mettre en place un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière ainsi que des indicateurs de performance pour ses prochains bilans, avec l'aide d'une équipe de chercheurs indépendants;

Attendu qu'en août 2019, dans leur rapport intitulé Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial, les chercheurs indépendants Victor Armony, Mariam Hassaoui et Massimiliano Mulone ont clairement démontré les disparités de traitement et la surreprésentation des personnes noires, arabes et autochtones, et plus largement des personnes racisées, lors des interpellations policières; ils ont également formulé des recommandations visant à éliminer les effets discriminatoires de cette pratique, notamment en invitant le SPVM à se doter d'une politique encadrant ces interpellations;

Attendu que le 3 juin 2020, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a émis 38 recommandations précises touchant tous les services municipaux, dont neuf concernent le SPVM et préconisent des changements dans l'approche et le contrôle par la communauté civile du travail de son service de police, notamment dans sa lutte contre le profilage racial et social;

Attendu que, dans la foulée de la publication du rapport de l'OCPM, le 15 juin 2020, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre en élaborant « un plan intégré de lutte contre les profilages racial et social regroupant l'ensemble de ses services »;

Attendu qu'en réponse au rapport publié en 2019, et dans la lignée des recommandations émises par l'OCPM, le SPVM s'est doté d'une première Politique sur les interpellations policières, le 8 juillet 2020;

Attendu que le 26 février 2021, la Commission de la sécurité publique (CSP) de la Ville a adopté à l'unanimité 25 recommandations visant à bonifier cette nouvelle politique, notamment par la recommandation R-10, qui stipule d'énoncer explicitement l'interdiction de procéder à des interpellations aléatoires et à celles basées sur l'identité raciale perçue d'une personne, mais que ces recommandations n'ont pas encore été entérinées par le comité exécutif;

Attendu qu'un deuxième rapport des chercheurs indépendants a été rendu public en juin 2023, montrant que la mise en place des mesures prises par le SPVM en accord avec sa Politique sur les interpellations policières n'a pas eu pour effet de résorber les disparités révélées dans le premier rapport de 2019, que les pratiques d'interpellation sont par ailleurs défendues par le corps policier comme étant nécessaires dans la lutte contre le crime;

Attendu qu'en conclusion de ce deuxième rapport, les chercheurs recommandent à présent de suspendre toutes les interpellations policières qui ne sont pas justifiées « par l'enquête d'un crime spécifique ou par le soupçon raisonnable d'une activité illégale »;

Attendu que le chef du SPVM s'est positionné contre ce moratoire lors d'une conférence de presse, le qualifiant de mesure « symbolique » qui n'aurait pas d'incidence sur le changement de culture souhaité au sein du SPVM, alors qu'il s'agit au contraire d'un geste concret en faveur de ce changement;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Alba Zuniga Ramos
Mme Stephanie Valenzuela

que le conseil municipal convoque en séance plénière les chercheurs Victor Armony, Massimiliano Mulone, Mariam Hassaoui et Alicia Boatswain-Kyte, auteurs du rapport *Interpellations policières et profilage racial. Contextualisation de la pratique d'interpellation à la lumière de l'identité racisée des personnes interpellées et évaluation de la nouvelle politique d'interpellation*, afin d'entendre leurs perspectives sur leurs travaux et de débattre publiquement de leur recommandation, lors de la prochaine séance du conseil municipal en septembre 2023.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari débute sa présentation en s'attardant, entre autres, sur les conclusions de ce deuxième rapport et des pistes émises par les chercheurs en ce qui a trait à la compréhension de cet enjeu. En conclusion, il insiste sur l'importance de la bonification de la Politique d'interpellations policières mise de l'avant par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

La présidente le remercie et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos qui mentionne l'importance des impacts de ce rapport afin de résoudre les problématiques soulevées dans le cas des interpellations policières. Elle exprime également le souhait d'un débat public à la suite de la publication de ce deuxième rapport sur la question.

La présidente la remercie et cède à nouveau la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour quelques éléments d'information supplémentaires puis, elle cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

M. Vaillancourt informe les membres du conseil que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion et suggère notamment que ce rapport soit étudié par la Commission de la sécurité publique.

La présidente le remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

de procéder à un vote nominal sur le point 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda, Hénault et Sauvé (23)

Votent contre : Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Deschamps, Palestini et Sasseville (34)

Résultat : En faveur : 23
Contre : 34

La présidente du conseil déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM23 0973**Motion de l'opposition officielle demandant au SIM de présenter un bilan de sa campagne d'inspections des bâtiments patrimoniaux dans Ville-Marie**

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, et le conseiller Alain Vaillancourt, déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.04. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que l'incendie de l'édifice William-Watson-Ogilvie situé au 204, Place d'Youville survenu le 16 mars 2023 a causé la mort de sept personnes, ce qui en fait l'incendie le plus meurtrier de l'histoire de Montréal depuis 1975;

Attendu que, depuis l'été 2022, la direction du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a amorcé un changement d'approche dans ses inspections, comme elle l'a rappelé lors de la présentation publique de son rapport annuel en mai 2023;

Attendu que le nombre d'inspections de bâtiments sur le territoire de la Ville de Montréal a été réduit de plus de moitié depuis 2018, passant d'environ 24 000 à 11 000 inspections, notamment en raison d'un ciblage plus précis des immeubles à hauts risques;

Attendu qu'avant de procéder à son changement d'approche dans la prévention des incendies, le SIM a décrété en 2018 un moratoire sur certains aspects de dossiers très complexes en ce qui concerne les poursuites judiciaires;

Attendu que dans un article de La Presse du 13 mai 2023, l'Association des pompiers de Montréal a affirmé que les quatre postes de lieutenants-enquêteurs du SIM chargés d'analyser les causes des incendies majeurs étaient vacants depuis plusieurs semaines, mais que des cadres assurent la continuité du service;

Attendu que dans un article de La Presse du 5 juin 2023, la direction du SIM a confirmé que la brigade d'étudiants-pompiers chargée de vérifier les avertisseurs de fumée ne sera pas reconduite à l'été 2023, et que ce sont plutôt les pompiers qui effectueront ces vérifications en marge de leurs interventions régulières;

Attendu que la mairesse de Montréal a annoncé, lors d'une conférence de presse tenue à l'hôtel de ville le 5 avril 2023, qu'un « blitz » d'inspections avait été lancé par les inspecteurs de l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) en vue de la prochaine saison touristique, en priorisant les bâtiments patrimoniaux du Vieux-Montréal ayant une vocation de location;

Attendu que lors de la période de questions au conseil municipal du 13 juin 2023, la mairesse de Montréal a affirmé que le SIM procédait bel et bien à ce blitz d'inspections;

Attendu que, d'après un reportage diffusé le 10 juillet 2023 au *Téléjournal* de Radio-Canada, une moyenne de 92 inspections par mois ont été effectuées avant le début du blitz (de janvier à mars 2023), moyenne qui chute à 34 inspections par mois d'avril à la mi-juin 2023, en raison d'un ciblage plus précis des immeubles à haut risque;

Attendu qu'à la suite des 496 inspections effectuées depuis le 3 avril sur tout le territoire de la Ville, 1 883 constats pour non-conformité ont été émis par le SIM ou la RBQ, et 12 mises en demeure ont été remises aux propriétaires en infraction pour les obliger à prendre des mesures en urgence;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Alan DeSousa
M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal invite la Commission de la sécurité publique à convoquer la direction du Service de sécurité incendie de Montréal en séance publique afin de présenter son bilan des inspections effectuées dans les bâtiments patrimoniaux de l'arrondissement de Ville-Marie à l'occasion de la campagne accélérée d'inspections qui a suivi l'incendie mortel du 204, Place d'Youville en mars dernier;
- 2- qu'à l'occasion de cette séance, et au vu des diverses informations citées ci-dessus, le Service de sécurité incendie de Montréal explique en détail sa nouvelle approche en termes d'inspection des bâtiments, de recherche des causes et de prévention des incendies, et qu'il présente les directives justifiant ses nouveaux choix d'inspections ciblées.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

En commençant, M. Salem expose les justifications qui sous-tendent cette motion tout en rappelant l'incendie du 16 mars dernier. Puis, il souligne notamment l'importance des inspections par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). M. Salem conclut sur les préoccupations de la population montréalaise à ce sujet qu'il partage entièrement.

La présidente le remercie et cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt.

M. Vaillancourt relate quelques éléments consensuels de cette motion dont les valeureux services des équipes du SIM et leur stratégie de prévention. En terminant, il est également d'avis que la Commission de la sécurité publique constitue le forum adéquat pour étudier le rapport des inspections du SIM.

Enfin, la présidente du conseil le remercie, met aux voix le point 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.04

CM23 0974

Motion de l'opposition officielle pour accroître l'offre d'installations de sports sur roues en pratique libre

Le conseiller Luc Rabouin déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Le conseiller Benoît Langevin et la conseillère Caroline Bourgeois déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.05. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que les *Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures* émises par Santé Canada ainsi que l'*Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021* soulignent que la pratique du sport est bénéfique pour la santé mentale et physique et qu'elle contribue à augmenter l'espérance de vie;

Attendu qu'en vertu d'une recherche intitulée *Programmes de prévention du crime axés sur le sport* réalisée par le ministère de la Sécurité publique du Canada en 2017, la pratique sportive permet de prévenir la violence commise et subie par les jeunes;

Attendu que l'*Enquête québécoise sur la santé de la population 2020-2021* dénote que 37,1 % de la population québécoise de 15 ans et plus est considérée comme sédentaire en vertu d'un manque de pratique d'activité physique de tout genre et que ce chiffre augmente à 47,7 % lorsqu'on exclut l'activité physique pratiquée dans le cadre du transport actif;

Attendu que selon l'*Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire* réalisée en 2010-2011, 23,9 % des jeunes sont considérés comme sédentaires en vertu d'un manque de pratique d'activité physique de tout genre et que ce chiffre augmente à 34,3 % lorsqu'on exclut l'activité physique pratiquée dans le cadre du transport actif;

Attendu que la Politique de développement social de la Ville de Montréal est fondée sur quatre axes d'intervention visant à favoriser l'enrichissement collectif et que le sport fait partie intégrante du deuxième axe intitulé « Favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble »;

Attendu qu'en vertu de l'article 22 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, la Ville s'est engagée à offrir des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité afin de promouvoir un mode de vie actif chez ses citoyens;

Attendu qu'à la suite de la médiation Skate(z)-zen entamée par la ville de Bordeaux, la pratique de la planche à roulettes sur le domaine public a été rendue possible dans le respect de plages horaires prédéterminées;

Attendu que les villes de Melbourne et de Vancouver ont adopté en 2017 et 2022 respectivement des stratégies à long terme afin de planifier le développement d'infrastructures pour les sports sur roues sur leur territoire;

Attendu que selon le *Plan directeur du sport et du plein air urbains de la Ville de Montréal 2018-2028*, 41 % des jeunes Montréalais pratiquent le patin à roues alignées, 33 % la planche à roulettes, 28 % la trottinette et que plusieurs d'entre eux considèrent que les infrastructures de planche à roulettes sont mal adaptées à leurs besoins;

Attendu que de 2013 à 2019, l'achalandage du TAZ Skatepark n'a cessé de croître, passant de 52 994 admissions en 2013 à 112 069 en 2019, reflétant ainsi la popularité croissante des sports sur roues à Montréal pendant cette période;

Attendu que les prix d'entrée du TAZ Skatepark de Montréal, variant entre 12,50 \$ et 17 \$ par enfant ou étudiant, constituent une barrière financière pour de nombreux jeunes se trouvant dans une situation économique précaire;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal a édicté une ordonnance le 28 juin 2023 afin d'octroyer 300 billets gratuits à des jeunes de 17 ans et moins issus de milieux défavorisés afin qu'ils profitent des installations du TAZ;

Attendu que les infrastructures extérieures de sports sur roues ne sont pas disponibles durant l'hiver, ce qui crée une demande importante en infrastructures pour les amateurs de sports de roues durant les mois d'hiver;

Attendu que le TAZ Skatepark constitue l'unique infrastructure municipale de skate intérieur pouvant accueillir des jeunes amateurs de sports sur roues durant l'hiver;

Attendu que l'initiative du JM Court à l'école Jeanne-Mance a connu un succès considérable en offrant des aménagements pour le skate intérieur à bas prix tout au long de l'année;

Attendu que selon le rapport annuel 2022-2023 du JM Court, les activités organisées par l'organisme ont attiré 4 261 participations et que 31 % d'entre elles s'identifient au genre féminin;

Attendu qu'actuellement, malgré le fait qu'on retrouve 29 parcs de planche à roulettes à Montréal, ceux-ci ne sont pas répartis également sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue un enjeu d'équité territoriale;

Attendu que les arrondissements connaissent bien les besoins de leur population et que le Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports soutient l'aménagement des parcs de planche à roulettes extérieur en arrondissement via ses différents programmes dont le Programme d'installations sportives extérieures;

Attendu que dans son rapport de 2018 sur le projet de Plan d'action du sport et du plein air urbains 2018-2028, la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports a émis les recommandations 8 et 11 ayant trait à l'équité territoriale en matière d'infrastructures et d'équipements sportifs afin que la Ville de Montréal et ses arrondissements planifient le développement de ses infrastructures sportives dans des pôles de pratique de sports situés dans des zones géographiques moins bien pourvues;

Attendu que l'équité territoriale des infrastructures des sports sur roues est désirable afin de garantir un accès équitable pour tous les jeunes Montréalais tout au long de l'année;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Caroline Bourgeois
M. Sterling Downey

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal étudie la possibilité d'augmenter le nombre de gratuités au TAZ Skatepark en 2024 afin de promouvoir l'accès aux installations de sports sur roues pour tous les jeunes Montréalais, quel que soit leur statut socio-économique;
- 2- que la Ville de Montréal évalue la possibilité d'agrandir l'offre de planchodromes intérieurs ou de zones couvertes servant à la pratique des sports sur roues pour favoriser le continuum de service durant la saison hivernale;
- 3- que la Ville de Montréal encourage les arrondissements à évaluer les besoins de développement et d'entretien des infrastructures de sports sur roues en pratique libre en concertation avec les acteurs du milieu afin d'y répondre avec des mises à niveau des infrastructures existantes ainsi que de nouveaux aménagements pouvant être soutenus par les programmes de financement de la Ville de Montréal;
- 4- que, dans une perspective d'équité territoriale, la Ville de Montréal mise sur le développement d'ententes avec des partenaires communautaires ou institutionnels dans plusieurs secteurs de la métropole avec l'objectif d'offrir des aménagements intérieurs à prix modiques pour la pratique des sports sur roues.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Benoit Langevin.

En débutant, M. Langevin s'exprime avec passion sur un sport qui lui tient à cœur. Il décrit la pratique du sport de la planche à roulettes, entre autres, comme l'entrée dans une communauté. Il va plus loin en affirmant que la pratique sportive constitue également un moyen de lutter contre la criminalité chez les jeunes. Enfin, il met l'accent sur son souhait d'augmenter le nombre de gratuités au TAZ Skatepark.

La présidente du conseil remercie M. Langevin et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre la séance du conseil jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

La présidente cède la parole au conseiller Sterling Downey qui met de l'avant notamment la notoriété acquise du sport de la planche à roulettes, par exemple en devenant une discipline olympique. Il termine en souhaitant qu'il y ait davantage d'installations dédiées à ce sport dans les arrondissements et en saluant une skateuse canadienne de haut niveau, Mme Annie Guglia.

La présidente le remercie et cède la parole à la conseillère Caroline Bourgeois

En premier lieu, Mme Bourgeois présente l'équité territoriale comme étant un des facteurs clés de cette motion, et ce, à définir en collaboration avec les arrondissements. Ensuite, elle insiste sur l'accessibilité de ce sport et termine en soulignant les échanges constructifs et enthousiastes avec les collègues qui ont mené à cette nouvelle version consensuelle de la motion.

La présidente du conseil la remercie et cède à nouveau la parole au conseiller Benoit Langevin qui exerce son droit de réplique. Puis, elle met aux voix le point 65.05 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.05

Point 80.01 (65.01)

Motion du maire de la Ville de Côte Saint-Luc concernant l'avancement du grand projet de mobilité Cavendish

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, propose de reporter l'étude du point 80.01 (65.01) à une séance ultérieure du conseil municipal, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

À 17 h 48, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES Membre du conseil municipal Le 21 août 2023

1. Gracia Kasoki Katahwa